

Pays de
Wissembourg



Communauté de Communes

Rapport d'activités

2013

S O M M A I R E

1^{ère} PARTIE : Les Communes membres et les Organes Délibérantspage 5

I – Composition	page 5
II – Les organes délibérants	page 5
III – Les attributions du Bureau	page 5
IV – Les attributions du Président.....	page 6
V – Les délégations des Vice-présidents	pages 6-8
VI – Les autres représentants	page 8
a. Comité de Pilotage du Fort de Schoenenbourg	pages 8- 9
b. Parc Naturel Régional des Vosges du Nord	page 9
c. ADEAN	page 9
d. SCOT de l’Alsace du Nord	page 9
e. Etablissement Public Foncier Local	page 9
f. Comité de Pilotage – OCM.....	page 9
g. Commission Nouvelles technologies de l’information et de la Communication (NTIC) de l’ADEAN	page 9
h. Agence régionale de santé	pages 9-10
VII – Les membres des commissions	page 10
a. Commission d’Appel d’offres	page 10
b. Commission des Finances – Economie et Emploi.....	page 10
c. Commission Educative – Petite Enfance et Personnes Agées	page 10
d. Commission Accessibilité aux Personnes Handicapées	page 10
e. Commission des Sports	page 10
f. Commission Communication.....	page 10
g. Commission Tourisme	page 11
h. Commission subvention	page 11
VIII – Cotisations et adhésions	page 11
IX – Contrat de territoire.....	page 11
X – Charte de l’Alsace du Nord et charte de collaboration.....	page 12

2^{ème} PARTIE : La structure administrative et financière de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ...page 13

I – Le personnel.....	page 13
II – Le budget 2013	page 13
III – Les emprunts en cours.....	page 14
1. Les emprunts contractés pour le BUDGET GENERAL	page 14
2. Les emprunts contractés pour la ZAE SUD	page 14
3. Les emprunts contractés pour la ZAE SUD EXTENSION	pages 15-16
4. Les emprunts contractés pour la ZAE EST	page 16

5. Ligne de trésorerie	page 17
------------------------------	---------

ACTIVITES ECONOMIQUESpage 18

I – Zone d’Activités Intercommunale SUD	page 18
Liste des entreprises présentes	page 19
II – Zone d’Activités Intercommunale EXTENSION SUD.....	page 19
1. Les travaux effectués.....	page 20
2. Les implantations	page 20
4. Les aides et les subventions octroyées	page 20-21
III – Zone d’Activités Intercommunale EST.....	page 21
IV – OCM – Opération collective de modernisation du commerce et et de l’artisanat	pages 22-23
V – Les subventions accordées et versées en 2013	pages 23-24

LA VALORISATION DU CADRE DE VIE ET LA COHESION SOCIALEpage 25

I) Dans le cadre des Services aux Habitants

1 – La petite enfance et la jeunesse	page 25
A. Maison de l’Enfance.....	page 25
B. Relais Assistantes maternelles	page 25-26
C. Ludothèque	page 26
D. Périscolaires et cantines scolaires.....	page 26-29
E. Animation Enfance.....	pages 29
F. Chausse tes Baskets	page 29-30
G. Animation Jeunesse	page 30-33
H. City Stades.....	page 33
2 – Les personnes âgées	page 34
A. Le Portage des repas.....	pages 34-36
B. L’Espace d’Accueil Pour Seniors (ESPAS)	page 36
D. Les seniors en vacances.....	page 36-37
3 – Les associations.....	page 37
4 – La banque de matériel	pages 38-39

II) Dans le cadre de l’amélioration des logements et de l’habitat

1 – Le PIG RENOV’HABITAT	pages 40-46
2 – Les opérations ravalement de façades et immeubles remarquables...	pages 47
3 – Les panneaux solaires	pages 47-48

III) Dans le cadre de la solidarité intercommunale

1 – Soutien financier aux communes membres du SIVOM de la piscine de Drachenbronn.....	page 49
2 – Subventions d'équipement versées aux communes membres	pages 50

IV) Dans le cadre de l'environnement et de l'aménagement de l'espace

1 – La problématique des coulées d'eau boueuse	pages 51-53
2 – L'élimination et la valorisation des déchets.....	pages 53-54
3 – Le compostage	pages 54-55
4 – Le Schéma de Cohérence territoriale, les PLUs et le PLUi	page 55
1. Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord.....	page 55
2. Les Plans Locaux d'Urbanisme.....	pages 55
3. Le PLU intercommunal.....	pages 55-58
5 – Le Projet Touristique	page 59-60

LA PROMOTION ET L'IDENTIFICATION DU TERRITOIRE

.....	page 61
-------	---------

1 – Le Centre administratif	page 61
2 – Les actions de promotion	page 61
A. Le Journal de la Communauté de communes	page 61
B. La plaquette de Noël.....	page 61
C. Nouvelle charte graphique et modernisation du site internet.....	page 61
D. Présentation des communes membres de la CDC	page 62
3 – Les manifestations d'envergure	
A. Inauguration du périscolaire de Drachenbronn - Birlenbach	page 62
B. Le rallye de France	page 62
C. Chausse tes Baskets des droits de l'homme.....	page 62
D. Inaugurations d'équipements communaux	page 62

ANNEXES

.....	page 63
-------	---------

1^{ère} Partie : Les Communes membres et les Organes délibérants

I) Composition

La Communauté de communes du Pays de Wissembourg a été créée le 1^{er} janvier 1995. Elle regroupe actuellement 12 communes et 4 communes associées :

- CLEEBOURG / BREMMELBACH
- CLIMBACH
- DRACHENBRONN / BIRLENBACH
- HUNSPACH
- INGOLSHEIM
- OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG
- RIEDSELTZ
- ROTT
- SCHLEITHAL
- SEEBACH / NIEDERSEEBACH
- STEINSELTZ
- WISSEMBOURG / ALTENSTADT

La population légale 2011, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, est de 17 070 habitants.

II) Les organes délibérants

Actuellement le Conseil de Communauté est composé de 36 membres titulaires et de 36 membres suppléants.

Le Bureau est composé de **18** membres, dont un Président et **8** Vice-Présidents. Chaque commune et commune associée est représentée par son Maire.

III) Les attributions du Bureau

Le Conseil de Communauté a délégué ses attributions au Bureau à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-5 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

IV) Les attributions du Président - Monsieur Victor RINGEISEN

Le Conseil de Communauté a délégué les attributions suivantes au Président :

Selon l'art. L 2122-21 :

- *de gérer les revenus, de surveiller les établissements intercommunaux et la comptabilité de la Communauté de communes ;*
- *de préparer et proposer le budget et ordonnancer les dépenses, de les imputer en section d'investissement conformément à chacune des délibérations expresses de l'assemblée pour les dépenses d'équipement afférentes à des biens meubles ne figurant pas sur les listes et d'une valeur inférieure à un seuil fixés par arrêté des ministres en charge des finances et des collectivités locales ;*
- *de diriger les travaux ;*
- *de représenter la Communauté de communes soit en demandant soit en défendant.*

Selon l'art. L 2122-22 :

- *de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;*
- *d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés, ni de conditions, ni de charges ;*
- *de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 € ;*
- *de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*
- *de donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté de communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;*
- *de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil de Communauté (maximum : 3 M d'€ - deux millions d'euros -) ;*
- *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (procédure formalisée ou non) et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*
- *de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;*

V) Les délégations des Vice-Présidents

- Premier Vice-Président : **Monsieur Christian GLIECH**, est chargé des domaines suivants :

- stratégie globale de développement ;
- promotion et prospection économique pour les installations d'entreprises ;
- travaux préparatoires et suivi de l'opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat ;
- coordination des infrastructures de transports ferrés et de leur interface avec les autres modes de transport ;
- promotion du tourisme ;

- sécurité de l'aire de grand passage.

- Deuxième Vice-Président : **Monsieur André HAUCK**, est chargé des domaines suivants :

- de l'entretien, de la propreté et de la viabilité hivernale des espaces publics des zones d'activités intercommunales (les espaces publics comprennent les espaces verts, la signalétique, les bassins de rétention, les fossés, les pistes cyclables ainsi que les voies et réseaux) ;
- de l'aménagement et du suivi du terrain de football en gazon synthétique ;
- de l'aménagement et du suivi des aires de jeux communautaires ;
- dans le cadre du versement de la subvention intercommunale, du suivi de l'entretien des terrains de football dans les communes membres ;
- de l'organisation et de la gestion de la banque de matériel ;
- de l'aménagement, de l'entretien des pistes cyclables, des sentiers et parcours communautaires.

- Troisième Vice-Président : **Madame Brigitte CONUECAR**, est chargé des domaines suivants :

- la petite enfance, l'enfance et la jeunesse (le contrat enfance, la halte-garderie / mini-crèche, la ludothèque, le relais d'assistantes maternelles, le périscolaire, la distribution des livres scolaires,...) ;
- les seniors (la structure d'accueil de jour pour personnes âgées, l'ESPAS, le portage de repas, les relations avec LAPAL,...).

- Quatrième Vice-Président : **Monsieur Philippe EYERMANN**, est chargé des domaines suivants :

- de l'urbanisme : suivi de l'élaboration, révision, révision simplifiée et modification des Plans Locaux d'Urbanisme, des modifications et révisions des Plans d'Occupation des Sols, de l'EPFL, du S.I.G. ;
- de la politique de l'habitat : suivi du programme local de l'habitat, de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, des ravalements de façades et de la promotion des énergies renouvelables (dossiers des particuliers) ;
- des relations avec les associations ;
- de la sécurité dans les bâtiments communautaires et lors des manifestations ;
- de la charte d'accessibilité.

- Cinquième Vice-Président : **Monsieur Bertrand IFFRIG**, est chargé des domaines suivants :

- dans le cadre des zones d'activités intercommunales sises sur le ban de la Commune de Wissembourg, de la dotation de solidarité intercommunale (versement à la commune d'implantation de 25% du montant de la taxe professionnelle de zone), et dans la proportion de la quote-part versée, de l'entretien, de la propreté, et de la viabilité hivernale des voies et réseaux, en lien avec le 2ème vice-président ;
- de l'accueil des gens du voyage, ainsi que de la propreté et de l'entretien de l'aire de grand

passage.

- Sixième Vice-Président : **Monsieur Jeannot NUSSBAUM**, est chargé des domaines suivants :

- dans le cadre de l'environnement, du problème de recyclage des déchets verts et de la promotion des opérations des pratiques de compostage individuel (campagne de sensibilisation avec le soutien du Pays de l'Alsace, du Département et de l'Ademe) ;
- du suivi du Fort de Schoenenbourg et de la Maison UNGERER pendant et après les travaux ;
- du suivi des filières de recyclage des gravats et des bois, issus de la démolition, de la réfection et de la construction de routes et bâtiments ;
- du suivi de tous les déchets issus des chantiers de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg et des communes membres.

- Septième Vice-Président : **Monsieur Joseph SCHNEIDER**, est chargé des domaines suivants :

- du développement durable et de l'écologie urbaine et rurale (notamment NATURA 2000, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la protection des paysages, les sorties d'exploitation) ;
- de la prévention des risques (naturels et industriels, des nuisances et des pollutions) ;
- de la valorisation de la filière bois et des énergies nouvelles ;
- du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
- responsable culturel transfrontalier.

- Huitième Vice-Président : **Monsieur Fernand STEINER**, est chargé des domaines suivants :

- du suivi de la commission permanente d'appel d'offres ;
- du suivi des autres commissions et jurys institués par le code des marchés publics, y compris la commission de délégation des services publics ;
- du choix des procédures de passation des marchés publics ;
- du suivi des chantiers de tous les travaux et de leur réception en relation avec le DGTD ;
- de la gestion et politique des achats ;
- des études, réalisation et maintenance des bâtiments communautaires ;
- de la gestion du patrimoine communautaire (foncier bâti et non bâti).

VI) Les délégués auprès des structures extérieures

a) COMITE DE PILOTAGE DU FORT DE SCHOENENBOURG

Membres d'offices :

La Sous-Préfète, un représentant du Conseil Régional, du Conseil Général, de la DDE, de la DRAC, des Pompiers et de l'AALMA

Autres membres :

M. NUSSBAUM Jeannot : Vice-Président responsable – M. BILLMANN Pierrot – M. EYERMANN Philippe – Mme HEIBY Sylvie – M. IFFRIG Bertrand – M. RINGEISEN Victor et M. STEINER Fernand

b) PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

- M. NUSSBAUM Jeannot : titulaire
- M. BURGER Georges : suppléant

c) ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD (ADEAN)

MM. RINGEISEN Victor - GLIECH Christian et SCHIMPF Théo

d) SCOT DE L'ALSACE DU NORD

M. SCHNEIDER Joseph : Vice-Président responsable – MM. RINGEISEN Victor – GLIECH Christian – HIEBEL Gilbert et WAHL Bertrand

e) ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL)

M. EYERMANN Philippe : Vice-Président responsable – MM. HIEBEL Gilbert – RINGEISEN Victor et GLIECH Christian : titulaires

MM. NUSSBAUM Jeannot – Mme CONUECAR Brigitte – THEILMANN Gilles et Mme HABERMACHER Nicole : suppléants

f) COMITE DE PILOTAGE O.C.M.

Membres d'office :

La Sous-Préfète, la DIRECCTE, la Trésorerie, un représentant du Conseil Régional, du Conseil Général, des Chambres Consulaires, de l'association porteuse du projet animation

Autres membres :

MM. RINGEISEN Victor – GLIECH Christian et SCHNEIDER Joseph

g) COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC) de l'ADEAN

MM. CONTAL André et SCHWARTZ Denis

h) Agence régionale de santé

Représentants de la Communauté de communes au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Wissembourg : M. RINGEISEN Victor et Mme CONUECAR Brigitte

VII) Les membres de commissions

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Titulaires :

M. STEINER Fernand : V-P. responsable

M. BILLMANN Pierrot

M. NUSSBAUM Jeannot

M. ARNOLD Robert

M. KELLER Martial

Suppléants :

M. ESCH Georges

M. SCHWEINBERG Dominique

M. IFFRIG Bertrand

M. ILTIS Jean-Claude

Mme CONUECAR Brigitte

COMMISSION DES FINANCES – ECONOMIE ET EMPLOI :

M. RINGEISEN Victor – M. GLIECH Christian – M. HAUCK André – Mme CONUECAR Brigitte – M. EYERMANN Philippe – Mme HABERMACHER Nicole – M. NUSSBAUM Jeannot – M. GERTZ Alphonse – M. STEINER Fernand – Mme KOCHERT Stéphanie – M. STRAPPAZON Serge – M. ARNOLD Robert – M. SCHIMPF Théo – M. BOSSERT Jean-Claude – M. HIEBEL Gilbert – M. NORDMANN Henri – M. WERLY Georges et M. BILLMANN Pierrot.

COMMISSION EDUCATIVE – PETITE ENFANCE ET PERSONNES AGEES :

Mme CONUECAR Brigitte : Vice-Présidente responsable – Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne – Mme ISENMANN Véronique – Mme PICARD Yvette

COMMISSION ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES :

M. EYERMANN Philippe, Vice-Président responsable – Mme MATTER Isabelle – M. NUSSBAUM Jeannot – M. NORDMANN Henri - M. IFFRIG Bertrand

COMMISSION DES SPORTS :

M. HAUCK André : Vice-Président responsable – M. BURG Marc – M. CAN Veysel - M. HEMMERLE Francis – M. WUST Gilbert

COMMISSION COMMUNICATION :

M. NORDMANN Henri : Responsable – Mme ISENMANN Véronique – M. GLIECH Christian – M. SCHNEIDER Joseph

COMMISSION TOURISME :

M. GLIECH Christian : Vice-Président responsable – M. BILLMANN Pierrot – Mme HEIBY Sylvie – Mme MATTER Isabelle – M. NUSSBAUM Jeannot

COMMISSION SUBVENTION :

M. EYERMANN Philippe : Vice-Président responsable – M. BILLMANN Pierrot – M. STRAPPAZON Serge – M. ARNOLD Robert – M. SCHNEIDER Joseph – M. IFFRIG Bertrand

VIII) Cotisations et adhésions

1) La Communauté de communes a versé les cotisations suivantes en 2013 :

- à l'Association Nationale des **ludothèques** ALF Alsace : 68 €
- à l'Association des Œuvres scolaires (AOS) : 1 689,60 €
- au **SYCOPARC** (Parc Naturel Régional des Vosges du Nord) : 430 €
- à l'Alsace du Nord Initiative : 77 €

2) Elle est adhérente :

- au **SCOTAN** (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord) : 22.237,80 €
- au **SMICTOM** : 1 377 302 €
- à l'**ADEAN** [0,80€ / habitant] : 13 684,80 €
- au **Club Promotion Alsace** : 80,00 €

IX) Le Contrat de territoire

Le **Contrat de Développement et d'Aménagement du Territoire de Wissembourg**, dit « Contrat de territoire », a été signé le 15 octobre 2007 avec l'ensemble des partenaires suivants : le Conseil Général, les seize maires et maires délégués de la Communauté de communes, le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Nord du Bas-Rhin), le SIVOM de la Région de Wissembourg, le Syndicat des eaux du secteur de Riedseltz, le Syndicat des eaux de Lauterbourg et environs, le SIAR de Riedseltz ainsi que le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Wissembourg. Il couvre la période qui s'étend du **1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2013**, par décision du bureau du 16 septembre 2013, les élus ont opté pour la prolongation d'une année supplémentaire de ce contrat, soit jusqu'au 31/12/2014.

Pour la période de 2008 à fin décembre 2013, le **montant total des crédits engagés par le Conseil Général s'élève à environ 1,8 M d'€.**

Un nouveau contrat de territoire, en partenariat avec l'ensemble des élus du territoire et le Conseil général, sera élaboré pour la période 2015 à 2017.

X) La Communauté de communes a approuvé :

- la **Charte de l'Alsace du Nord**, et a confié à l'ADEAN la coordination de la procédure d'arrêté du périmètre définitif du Pays de l'Alsace du Nord.
- La **Charte de collaboration renforcée avec la Verbandsgemeinde de Bad Bergzabern**, le 11 mai 2012. Un partenariat aux objectifs suivants :
 1. Poursuite et élargissement des projets communs aux deux Communautés de Communes, ainsi que le développement d'orientations nouvelles.
 2. Echange d'expériences, présentation d'éventuels projets.
 3. Tour d'horizon approfondi sur au moins un projet transfrontalier. Sessions communes qui auront lieu d'un côté ou de l'autre de la Lauter.
 4. Approfondissement dans les domaines de la santé, culture, jeunesse, sport, bilinguisme, énergies renouvelables, tourisme, artisanat, industrie, organisations caritatives, relations de bon voisinage...
 5. Création d'un réseau Web d'information dédié aux activités transfrontalières pour faciliter les contacts.
 6. Faire progresser l'esprit européen, dans le but de créer un EURO-Canton.

2^{ème} Partie : La Structure administrative et financière de la Communauté de Communes

I) Le personnel

- Un Directeur Général des Services à temps complet
- Un technicien supérieur à temps complet
- Un rédacteur principal 2° classe à temps complet
- Un rédacteur à temps partiel
- Un adjoint administratif principal 2° classe à temps complet
- Un adjoint administratif 1° classe à temps complet
- Un adjoint administratif 1° classe à temps partiel
- Deux adjoints administratifs 2° classe à temps complet
- Un adjoint technique 2° classe à temps complet

II) Le budget 2013

Les taux des quatre taxes additionnelles sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation : 5,44 %

Taxe foncière sur propriété bâtie : 3,31 %

Taxe foncière sur propriété non bâtie : 14,98 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 4,16 %

La taxe professionnelle de zone, applicable aux entreprises implantées dans les ZAE Intercommunales, est fixée à 21 %.

Les recettes des quatre taxes et de la TP de zone sont de 1 940 878 € pour l'année 2013.

Budget général :

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 4 881 500 €

Investissement en dépenses et en recettes : 1 585 000 €

Budget annexe (zones d'activités) :

a) Zone Sud

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 2 825 000 €

Investissement en dépenses et en recettes : 3 347 000 €

b) Extension Sud

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 5 053 000 €

Investissement en dépenses et en recettes : 4 298 000 €

c) ZAE EST

Fonctionnement en dépenses et en recettes : 1 624 000 €

Investissement en dépenses et en recettes : 1 318 000 €

III) Récapitulatif des emprunts en cours – ETAT DES DETTES EN 2013

1. Les emprunts contractés pour le **BUDGET PRINCIPAL**

Organisme	Montant initial	Durée	Début remboursement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2013	Capital remboursé en 2013
MSA	50 000.00 €	10 ans	01.08.2005	3.00% FIXE	Annuelle	01.08.2014	5 525.05 €	5 525.05 €
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	300 000.00 €	15 ans	31.12.2004 (pour les intérêts)	3.770% FIXE	Mensuelle	31.12.2019	119 999.64 €	20 000.04 €
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000.00 €	15 ans	31.05.2009	4.33% FIXE	Trimestrielle	01.03.2024	749 979.25 €	56 967.72 €
CAISSE D'EPARGNE	800 000.00 €	15 ans	01.03.2010	1.69% taux révisable Euribor 3 mois	Trimestrielle	30.11.2024	586 666.72 €	53 333.32 €
CAISSE DE CREDIT MUTUEL	1 100 000.00 €	10 ans	31/03/2012	4.05% FIXE	Trimestrielle	31.12.2021	880 000.00 €	110 000.00 €
TOTAL							2 342 336.42 €	245 826.13 €

2. Les emprunts contractés pour la **ZAE Sud**

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement	Différé	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2013	Capital remboursé en 2013
Département Avance remboursable	420 201.63 €	10 ans	01.08.2008 210 100.81 €		01.08.2014	105 050.41 €	105 050.41 €
TOTAL						105 050.41 €	105 050.41 €

3. Les emprunts contractés pour la ZAE Sud Extension

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement	Différé	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2013	Capital remboursé En 2013
Département Prêt bonifié	236 480.44 €	10 ans	01.09.2004	amortissement de 5 ans 01.09.2009	3.369%	Annuelle	01.09.2013	0.00 €	47 296.08 €
Département Prêt bonifié	86 177.91 €	10 ans	01.10.2005	Différé amortissement de 5 ans 01.10.2010	2.2980	Annuelle	01.10.2014	17 235.58 €	17 235.59 €
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - Acompte 1	325 735.43 €	10 ans	01.09.2008 (5 ans à compter signature de la convention) 162 867.72 €				01.09.2013 162 867.41 €	0,00 €	162 867,72 €
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - Acompte 2	258 486.97 €	10 ans	01.08.2013 (5 ans à compter signature de la convention) 129 243.49 €				01.08.2018 129 243.49 €	129 243.49 €	129 243,49 €
Département Avance remboursable TRANCHE 1 - Acompte 3	42 599.00 €	10 ans	01.06.2015 (5 ans à compter signature de la convention) 21 299.50 €				01.06.2020 21 299.50 €	42 599.00 €	0.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 2 - Acompte 1	83 930.00 €	10 ans	01.06.2014 (5 ans à compter signature de la convention) 41 965.00 €				01.06.02019 41 965.00 €	83 930.00 €	0.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - Acompte 1	275 000.00 €	10 ans	01.08.2013 (à compter signature de la convention) 137 500.00 €				01.08.2018 137 500.00 €	137 500.00 €	137.500.00 €
Département Avance remboursable TRANCHE 3 - Acompte 2	63 360.00 €	10 ans	01.06.2015 (à compter signature de la convention) 31 680.00 €				01.06.2020 31 680.00 €	63 360.00 €	0.00 €

Département Avance remboursable TRANCHE 3 - Acompte 3	88 458.00 €		02.11.2015 (à compter signature de la convention) 44 229.00 €				02.11.2020 44 229.00 €	88 458.00 €	0.00 €
CAISSE D'EPARGNE	700 000.00 €	15 ans	01.03.2010		1.6900% taux révisable	Trimestrielle		513 333.28 €	46 666.68 €
TOTAL								1 075 659.35 €	540 809.55€

4. Les emprunts contractés pour la ZAE Est

Organisme	Montant	Durée	Début remboursement intérêts	Différé amortissement	Taux	Périodicité	Fin remboursement	Cap. Restant dû au 31.12.2013	Capital remboursé en 2013
Département Prêt bonifié	51 522.00 €	10 ans	01.09.2004	Différé amortissement de 5 ans 01.03.2008.	3.369% .	Annuelle	01.09.2013	0.00 €	10 304.40 €
CAISSE D'EPARGNE	1 300 000 €	15 ans	31.01.2012		4.31%	Trimestrielle	31.10.2026	1 126 666.64 €	86 666.68 €
TOTAL								1 126 666.64 €	96 9781.08 €

5. Ligne de trésorerie

Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a conclu un contrat de ligne de trésorerie avec la CAISSE D'EPARGNE ALSACE aux conditions suivantes (délibération du 30 mai 2013) :

- **montant** : 750 000 €
- **durée** : 12 mois renouvelable
- **marge et taux de référence** : taux révisable indexé EONIA + marge 2,49 %
- **périodicité de paiement des agios** : trimestrielle par débit d'office
- **décompte des intérêts** : les intérêts sont calculés *prorata temporis* sur les sommes effectivement utilisées, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- **frais de dossier et commission d'engagement** : 1 250 € (0,15 %)
- **commission de non-utilisation** : 0,15 %
- **montant du tirage minimum** : NEANT
- **déblocage des fonds** : La demande de déblocage des fonds se fera par l'intermédiaire du circuit du Trésor Public via l'ACCT. La mise à disposition des fonds sera effectuée dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés par la procédure du crédit d'office au crédit du compte du Trésor.
- **remboursement des fonds** : le remboursement des fonds est effectué par la procédure du débit d'office par virement de notre compte du Trésor.

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

I) Zone d'Activités Intercommunale SUD

Le lotissement a été aménagé en 1998-1999 sur une superficie de 13 ha.

Quatre entreprises (Interpolymer, David et Baader, Schiller Médical, Extension Walter), quatre commerçants-artisans (Espace Klein, Siehr, Garage SIFFRID, société EUROMATERIAUX) et un prestataire de services (Crédit Mutuel) occupent actuellement la surface, et ont créé sur le site **300 emplois**.



Liste des entreprises présentes sur la ZAE SUD INTERCOMMUNALE

NOM	ADRESSE	EFFECTIFS 2011	EFFECTIFS 2012	EFFECTIFS 2013
CREDIT MUTUEL	2, Rue Marie Curie	24	23	22
DAVID ET BAADER	1, Rue Louis Pasteur	57	57	60
INTERPOLYMER	6, Rue Marie Curie	35	33	32
KLEIN FRERES Garage	2, Rue Louis Pasteur	25	25	24
SIFFRID – Garage	3, Rue Louis Pasteur	9	9	8
SCHILLER MEDICAL	4, Rue Louis Pasteur	79	77	78
SIEHR	4, Rue Marie Curie	15	14	13
WALTER Ets	56, Rue de l'Industrie	46	46	48
COSKUN - EUROMATERIAUX	Rue Alfred Nobel	3	3	3
		293	287	288

L'entretien de la ZAE SUD et du giratoire est confié, suite à consultation et pour la période 2012-2015 à l'entreprise FENNINGER de Haquenau. Le coût annuel est de 44 000 € TTC.

II) Zone d'Activités Intercommunale EXTENSION SUD

Cette extension se situe à l'Est de la ZAE Sud actuelle.

La surface totale de la ZAE SUD EXTENSION est d'environ 18 ha.

Le maître d'œuvre lauréat du concours de maîtrise d'œuvre est le Groupement, Atelier Maechel/Delaunay/Jund – Berest – Franck Marzolff.

1) Les travaux effectués

La surface totale du lotissement est de 177 424 m², répartie en trois tranches : 71 974 m² pour la première, 41 225 m² pour la seconde et 64 225 m² pour la troisième tranche.

Les travaux d'aménagement de la zone intercommunale d'activités économiques (sud extension), prévus en 3 tranches, sont terminés. Les travaux de voirie définitifs de cette zone ne seront effectués que lorsque l'ensemble des lots seront vendus. Une quinzaine de lots sont disponibles à l'heure actuelle, avec possibilité de fusion ou de division selon les souhaits des entrepreneurs.

2) Les implantations

- A) Un terrain d'une superficie de 97 ares a été vendu à l'entreprise GROSS, spécialisée dans la fabrication d'armoires électriques et électroniques pour l'industrie.
- B) Le GARAGE FIAT, dont le gérant est Monsieur CHRETIEN Patrick, a acquis une parcelle d'environ 25 ares.
- C) L'entreprise BOLIDUM, spécialisée dans les énergies renouvelables, l'installation et la maintenance de pompes à chaleur, a acquis un terrain d'environ 46 ares.
- D) L'entreprise CK ESPACES VERTS dispose d'un terrain d'environ de 30 ares.
- E) Le Conseil Général s'est installé sur un terrain d'environ 140 ares.
- F) SCI AKIN, Crépissage de l'Outre Forêts a acquis un terrain d'environ 23 ares.
- G) SCI CAYA, entreprise CAN ET GUN a acquis un terrain d'environ 27 ares.

3) Aides et subventions octroyées

Pour les terrains :

- **aides de l'Etat :**

- DDR en vue de l'acquisition des terrains, d'un montant de 222 575 € - ***montant versé en totalité*** -

- **aides du Département :**

- Prêt bonifié pour l'acquisition des terrains d'un montant total de 495 029,40 € - ***versé en totalité*** -

Pour les travaux :

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TOTAL
AVANCE REMBOURSABLE	626 821 €	83 930 €	426 818 €	1 137 569 €
DDR	279 059 €	201 891 €	125 367 €	606 317 €
FNADT		212 534 €	0 €	212 534 €
REGION	97 500 €	82 775 €	83 130 €	263 405 €
TOTAL	1 003 380 €	581 130 €	635 315 €	2 219 825 €

III) Zone d'Activités Intercommunale EST

L'étude d'aménagement d'ensemble confiée à Emch & Berger permettra notamment de lancer la procédure d'expropriation du dernier terrain qui est placé sous séquestre, d'une superficie totale de 129 ares.

Deux projets d'implantation sont en cours :

- MEC AG (ancien terrain DREISO) : une promesse de vente a été signée le 3 juin 2010 qui est arrivée à expiration le 03 juin 2012. Il s'agit d'un terrain de 200,58 ares au prix de 836 € HT/are. Une nouvelle promesse de vente a été signé le 1^{er} mars 2013, valable jusqu'au 30 septembre 2015.
- RMR : une promesse de vente a été signée le 08 novembre 2011 qui court jusqu'au 07 novembre 2013 mais qui peut être prolongée jusqu'au 28 février 2014 si l'entreprise n'a pas eu l'accord d'exploitation dans le délai prévu initialement. Il s'agit d'un terrain de 106,63 ares au prix de 1 000 € HT/are.

DEGRIF'PALETTES s'est porté acquéreur d'un terrain d'une superficie de 31,23 ares au prix de 1 000 € HT l'are.

IV) OCM – OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

La Communauté de communes s'est engagée dans une OCM courant 2009, avec l'aide des partenaires financiers et techniques que sont l'Etat, la Région Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bas-Rhin, la Chambre de Métiers d'Alsace et l'ARCO 16.

L'OCM comporte deux volets :

- Un volet (investissement) « aide aux investissements ». Il s'agit d'aides directes aux entreprises versées lors des investissements suivants : rénovation des vitrines, investissements de modernisation liés à l'appareil de production et des locaux d'activité, équipements destinés à assurer la sécurité.
- Un volet (fonctionnement) « animation ». Il s'agit de participer financièrement à des opérations lancées par l'association ARCO 16.

TRANCHE 1

a) BILAN

Concernant l'aide aux investissements, 12 commerçants-artisans ont bénéficié d'une aide totale de 114 135,44 €.

DEPENSES : RECETTES :

Montant des investissements réalisés par les entreprises	ETAT	REGION	CdC Pays de Wissembourg	TOTAL
472 510,00 € HT	46 485,50 €	21 164,45 €	46 485,50 €	114 135,44 €

Pour ce qui est du volet animation, 12 actions menées par l'association ARCO 16 ont bénéficié d'une aide.

DEPENSES : RECETTES :

Montant des opérations collectives (- aide Pole emploi sur le permanent)	ETAT	REGION	CONSEIL GENERAL	CdC Pays de Wissemb.	CCI	RELIQUAT PRIS EN CHARGE PAR ARCO 16
67 990,69 € HT	26 656.28 €	10 932.59 €	6 308.25 €	6 384.25 €	3 000.00 €	14 709,32 €

Le bilan positif de la première tranche a conduit à la reconduction de l'OCM pour une deuxième tranche. Le dossier a été déposé en janvier 2011 et a obtenu une autorisation de démarrage en février 2011. Le plan de financement prévisionnel tel que déposé a été validé par la Région en mai 2011, par le Conseil Général en juillet 2011 et par l'Etat en janvier 2012.

TRANCHE 2

a) Prévision

- Volet investissement - aide aux investissements

DEPENSES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES
Montant des investissements prévisionnels	ETAT	REGION	CONSEIL GENERAL	CdC Pays de Wissembourg	TOTAL
500 000.00 € HT	50 000.00 €	50 000.00 €	25 000.00 €	25.000.00 €	150.000.00 €

- Volet fonctionnement - aide à l'animation

DEPENSES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	RECETTES	DEPENSES
Montant prévisionnel des opérations collectives	ETAT	REGION	CONSEIL GENERAL	CdC Pays de Wissemb.	CCI	RELIQUAT PRIS EN CHARGE PAR ARCO 16
63 050.72 € HT	18 164.00 €	7 317.00 €	5 948.00 €	5 948.00 €	3 000.00 €	22 673.72 €

b) Réalisation

Dans le cadre de la 2^{ème} tranche de l'OCM, un premier comité de pilotage a eu lieu en avril 2012. Concernant l'aide aux investissements, 7 commerçants-artisans ont bénéficié d'une aide totale de 96.226 €.

V° Les subventions accordées et versées en 2013

Subventions accordées :

objet	montant de la subvention accordée	tiers	dépenses totales	
			€ HT	€ TTC
BANQUE DE MATERIEL (chapiteau, nettoyeur haute pression, souffleur-aspirateur, chariot élévateur)	10 564,36 €	CONSEIL GENERAL	21 128,71 €	25 269,94 €
COMPOSTAGE (acquisition / vente composteur)	691,75 €	CONSEIL GENERAL	5 700,00 €	6 817,20 €
	1 550,00 €	SMICTOM		

	830,10 €	ADEME		
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE (communes de Ingolsheim, Steinseltz, Cleebourg-Bremmelbach et Wissembourg-Altenstadt)	77 500,00 €	ETAT (DETR 2013)	415 450,00 €	496 878,20 €
CIRCUITS PEDESTRES communes de Seebach et de Schleithal	2 665,00 €	CONSEIL GENERAL	5 330,00 €	5 330,00 €
PERISCOLAIRE DE DRACHENBRONN-BIRLENBACH (partie Accueil de Loisirs Sans Hébergement)	19 229,40 €	CONSEIL GENERAL	564 185,88 €	673 218,88 €
REFECTION PONT ST REMY	49 331,76 €	REGION ALSACE	164 439,19 €	196 669,27 €
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	13 200,00 €	ETAT (DGD)	79 273,31 €	92 975,67 €
VEHICULE REFRIGERE (acquis pour le compte de l'ABRAPA)	10 714,24 €	CONSEIL GENERAL	21 409,95 €	25 555,44 €
TOTAUX	186 276,61 €		1 276 917,04 €	1 522 714,60 €

Subventions versées :

objet	montant de la subvention versée	tiers	montant totale de la subvention accordée (pm)	dépenses totales	
				€ HT	€ TTC
BANQUE DE MATERIEL (chapiteau, nettoyeur haute pression, souffleur-aspirateur, chariot élévateur)	10 564,36 €	CONSEIL GENERAL	10 564,36 €	21 128,71 €	25 269,94 €
BANQUE DE MATERIEL (acquisition de petit équipement sur les années 2010 à 2013)	5 085,64 €	CONSEIL GENERAL	13 318,34 €	26 636,67 €	31 857,46 €
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE - maîtrise d'œuvre tranche ferme	3 645,00 €	CONSEIL GENERAL	10 260,00 €	64 000,00 €	76 544,00 €
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE (commune de Riedseltz)	18 897,99 €	CONSEIL GENERAL	46 394,94 €	172 472,52 €	206 277,13 €
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE (commune de Schleithal)	11 194,16 €	CONSEIL GENERAL	11 194,16 €	56 343,50 €	67 386,83 €
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE (communes de Schleithal, Riedseltz, Drachenbronn-Birlenbach et Oberhoffen Les Wissembourg)	11 623,40 €	ETAT (DETR 2011)	105 774,00 €	457 257,91 €	546 880,46 €
TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE (communes d'Ingolsheim, Steinseltz, Cleebourg-Bremmelbach et Wissembourg-Altenstadt)	23 250,00 €	ETAT (DETR 2013)	77 500,00 €	415 450,00 €	496 878,20 €
NOUVEAU SITE INTERNET (2012) + IDENTITE VISUELLE	5 426,00 €	CONSEIL GENERAL	5 426,00 €	10 300,00 €	10 300,00 €
OCM 2° TRANCHE INVESTISSEMENT	9 671,00 €	ETAT	50 000,00 €	/	/
	17 335,50 €	CONSEIL GENERAL	25 000,00 €		
	26 171,00 €	REGION ALSACE	50 000,00 €		
PERISCOLAIRE DE DRACHENBRONN-BIRLENBACH	124 819,00 €	ETAT (DETR 2012)	124 819,00 €	564 185,88 €	673 218,88 €
	57 507,29 €	CONSEIL GENERAL	57 507,29 €		
	99 035,45 €	CAF	99 035,45 €		
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	15 000,00 €	ETAT (appel à projets)	50 000,00 €	79 273,31 €	92 975,67 €
	13 200,00 €	ETAT (DGD)	13 200,00 €		
VEHICULE REFRIGERE (acquis pour le compte de l'ABRAPA)	10 704,98 €	CONSEIL GENERAL	10 714,24 €	21 409,95 €	25 555,44 €
TOTAL	463 130,77 €				

LA VALORISATION DU CADRE DE VIE ET LA COHESION SOCIALE

I) Dans le cadre des Services aux habitants

1. La petite enfance, enfance et la jeunesse

A) MAISON DE L'ENFANCE

Suite à la compétence « Etude, création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil de la petite enfance : haltes-garderies-crèches, ludothèques et relais d'assistantes maternelles », la Maison de l'Enfance est mise à la disposition de la Communauté de communes par la Ville de Wissembourg depuis le 1^{er} janvier 2008. La Communauté de communes a tous les droits et obligations d'un propriétaire.

La Maison de l'enfance est une structure d'une capacité totale de 40 places selon l'agrément de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Accueil régulier : 30 places, du lundi au vendredi de 7h à 18h30, accueil d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

Accueil occasionnel : 10 places, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h, accueil d'enfants âgés de 10 semaines à 6 ans.

Restauration scolaire : 8 places réservées uniquement aux enfants de la petite section de l'Ecole Maternelle de l'Europe, pendant la période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30.

La gestion est assurée par l'AGF (délégation de service public). La Communauté de communes prend en charge les dépenses d'investissement et rémunère le gestionnaire pour la partie fonctionnement (268 106,66 € en 2013).

B) RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELLES

Depuis 2001 la Communauté de communes du Pays de Wissembourg, en partenariat avec la CAF et l'AGF propose les services d'un relais d'assistants maternels, gratuit et neutre. Lieu d'écoute, de rencontres et d'informations, aussi bien pour les assistants maternels que pour les parents ; il propose en outre diverses activités :

Pour les parents et les assistants maternels le 1^{er} mardi du mois de 19h à 21h est l'occasion de se retrouver pour échanger autour de divers sujets (alimentation, accidents domestiques, sommeil, bricolage, ...) mais également pour aborder des questions d'ordre administratif ou juridique (impôts, congés, formation, ...) et bien d'autres choses encore pour améliorer l'accueil de l'enfant.

Pour les enfants de moins de 3 ans (accompagnés) : les lundis et mardis matins et pour préparer en douceur leur entrée à l'école maternelle :

- des activités d'éveil et de bricolage

- des séances de psychomotricité
- des séances de musique

Les liens qui se créent autour de l'enfant sont encore renforcés lors des événements exceptionnels organisés par l'animatrice du relais et qui attirent nombre d'enfants, d'assistants maternels et de parents : sortie de fin d'année, fête de Noël.

Coût total du service à la charge de la Communauté de communes : 23 695 €

C) LA LUDOTHEQUE

Depuis la rentrée de septembre, la ludothèque est ouverte au public les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et les samedis de 9h à 12h. Les mardis et vendredis soirs sont consacrés à des animations dans les différents périscolaires gérés par la Communauté de communes ainsi qu'au Patio à Wissembourg.

D) PERISCOLAIRES ET CANTINES SCOLAIRES

a) PERISCOLAIRE DE WISSEMBOURG

Le périscolaire de Wissembourg a ouvert ses portes en septembre 2009.

La capacité maximale d'accueil, autorisée par les services de la Jeunesse et des Sports, est de 65 places (dont 15 places pour les enfants de moins de 6 ans).

Afin d'augmenter la capacité d'accueil et pour satisfaire toutes les demandes d'inscription, la FDMJC 67 a signé avec la paroisse protestante une convention de location de la salle WESTERCAMP.

Cette salle était utilisée pour accueillir les élèves des écoles maternelles et à partir de la rentrée 2013 les élèves de l'école Wentzel.

Coût de location de la salle en 2013 : 6 000€

Depuis la rentrée 2013 les repas sont livrés en liaison chaude par le traiteur SIGRIST de Schleithal.

Mis à part l'accueil pendant la pause méridienne, le périscolaire de Wissembourg propose également un accueil les mercredis (moyenne de fréquentation : 12 enfants), ainsi que pendant les vacances scolaires.

En 2013, quatre accueils de loisirs ont été organisés :

- pendant les vacances de février sur le thème : « 5 sens »
- pendant les vacances de printemps sur le thème : « D&CO »
- pendant les grandes vacances sur le thème : « La communication dans tous ses états »
- pendant les vacances de la Toussaint sur le thème : « Hänsel et Gretel »

Le coût global de fonctionnement (y compris l'accueil des mercredis et les accueils pendant les petites et les grandes vacances scolaires) était de 322 177,31 €, dont **185 167.12 €** à la charge de la Communauté de communes.

b) PERISCOLAIRE DE SEEBACH

Après celui de Wissembourg, c'est l'Accueil de Seebach qui a ouvert ses portes en septembre 2010.

Situé au sein de l'école primaire de Seebach, dans les locaux totalement rénovés, il accueille les enfants des écoles maternelles et primaires de Seebach, Niederseebach et Hunspach.

La structure est habilitée pour 30 enfants dont 8 de moins de 6 ans.

Pendant la pause de midi, entre 20 et 30 enfants prennent le repas dans la structure.

La moyenne de fréquentation le soir est de 10 enfants.

A partir de janvier 2011, c'est le traiteur local FOELLER qui livre les repas en liaison chaude.

Toute l'année l'équipe propose aux enfants les activités variées telles que la peinture, le chant, la poésie, la sculpture,... Mais l'année 2013 s'est déroulée plus particulièrement sous le thème de la communication. A travers des activités proposées les enfants ont abordé les divers modes de communication du passé jusqu'à nos jours : pigeon voyageur, télévision, langage des signes, internet,...

Depuis juillet 2011 un centre de loisirs sans hébergement est organisé pendant les trois premières semaines de mois de juillet. En 2013 le thème proposé était le Far West.

En 2013 le coût total de fonctionnement de la structure était de 118 882.30 €, dont **76 481.63 €** à la charge de la Communauté de communes.

c) PERISCOLAIRE DE DRACHENBRONN/BIRLENBACH

A la rentrée 2012 le périscolaire de Drachenbronn - Birlenbach « Les Petits Dragons » a ouvert ses portes aux élèves des écoles maternelles et primaires de Drachenbronn-Birlenbach et de Cleebourg-Bremmelbach à la rentrée de septembre 2012.

Située à côté de la salle des fêtes et des terrains de football, la structure offre aux enfants un cadre calme et agréable pour leur pause de midi ainsi qu'en fin de journée après les cours.

Elle est habilitée pour 38 enfants dont 10 de moins de 6 ans.

Comme pour les autres structures la gestion de cet accueil a été confiée, par avenant à la Délégation du Service Public, à la FDMJC 67.



L'inauguration de la structure a eu lieu le 29 juin 2013 en présence des enfants et de leurs parents ainsi que de nombreuses personnalités.

Pour 2013 le coût total de fonctionnement était de 122 815.22€ dont 88 936.43 € à la charge de la Communauté de communes.

En moyenne 20 enfants y étaient présents à midi et 5 enfants le soir après l'école.

L'équipe d'animation a travaillé avec les enfants sur la classification des arts. Les enfants ont pu ainsi découvrir la musique classique, la poésie, les arts de la scène, le cinéma, la photographie et la bande dessinée.

Le périscolaire de Drachenbronn propose également un accueil les mercredis (moyenne de fréquentation : 8 enfants) ainsi qu'un centre de loisirs sans hébergement pendant les trois premières semaines du mois de juillet (une moyenne de 10 enfants par semaine).

d) CANTINE SCOLAIRE DE CLIMBACH

Vu la situation géographique de la commune de Climbach, il était difficile d'intégrer les enfants de Climbach dans un périscolaire regroupant d'autres communes.

A partir de la rentrée 2010 les enfants de Climbach peuvent bénéficier d'un service de restauration scolaire pendant la pause de midi. Organisé au départ au restaurant « Le Cheval Blanc », cet accueil se déroule, depuis novembre 2011 au restaurant à « A l'Ange ».

Entre 3 et 8 enfants y sont présents tous les midis.

Un accueil du soir est également proposé après l'école et jusqu'à 18h30 dans un local mis à disposition par la mairie. En moyenne 2 enfants y sont présents par jour.

En 2013 le coût total de fonctionnement était de 16 183.22€ dont **10 944.25€** à la charge de la Communauté de communes.

e) CANTINES SCOLAIRES DE RIEDELTZ ET DE SCHLEITHAL

Depuis la rentrée 2013 deux nouvelles cantines scolaires ont vu le jour : une à Schleithal et une à Riedseltz (pour les enfants de Riedseltz et d'Ingolsheim).

La cantine de Schleithal fonctionne à midi mais aussi le soir après l'école, dans les anciens locaux de tennis club entièrement dédiés à cette nouvelle fonction.

Les repas sont livrés en liaison chaude par le traiteur SIGRIST.

La moyenne de fréquentation est de 9 enfants à midi et 1 enfant le soir.

La cantine de Riedseltz fonctionne uniquement à midi. L'animatrice accueille les enfants de Riedseltz et d'Ingolsheim dans le local de football club de Riedseltz.

Les repas sont livrés en liaison chaude par le traiteur FOELLER.

La moyenne de fréquentation est de 7 enfants.

Pour la période de septembre à décembre 2013 le coût de fonctionnement à la charge de la Communauté de communes était de 4 305.99€ pour Schleithal et de 3 552.81€ pour Riedseltz.

E) ANIMATIONS ENFANCE

En 2013 l'animation enfance c'était aussi :

- + la participation au « coq'haut défi » : première édition d'une compétition de micro-fusées.
Il s'agissait pour les enfants de se glisser dans la peau d'ingénieurs de l'aérospatiale : le but du défi étant de concevoir une fusée (celle-ci embarquant à son bord un œuf de caille cru, un altimètre, un réacteur à poudre et un parachute), d'envoyer le tout à une altitude de 111 m avec un temps de vol donné et de récupérer le tout ... sans omelette ! Face à dix équipes d'adolescents venus de tout le Bas-Rhin et de Franche-Comté c'est l'équipe wissembourgeoise qui a remporté le défi.
- + La participation au Jardin de la Culture.
- + La participation active au festival des « cultures et danses du monde » à Haguenau et au festival « rêves de mômes » à Niederbronn.
- + L'initiation à la voile à la base de voiles de Lauterbourg.
- + L'organisation de tournois de foot en salle pour les 8-12 ans.
- + Des journées « trappeurs » avec initiation à l'orientation et à la sarbacane.
- + Des tournois FIFA 2013.
- + Des sorties culturelles et ludiques.
- + La formation de nombreux stagiaires BAFA (l'année dernière 11 jeunes ont pu effectuer leur stage pratique dans une des structures enfance).

F) CHAUSSE TES BASKETS DES DROITS DE L'HOMME

Rencontre à Riedseltz le 15 octobre 2013

Le développement de la responsabilité et de la citoyenneté chez les jeunes de notre territoire est au cœur des préoccupations de notre collectivité.

La manifestation « Chausse tes baskets des Droits de l'Homme » organisée en partenariat avec l'Association « REGARDS D'ENFANTS » et l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) a été un moyen très concret et ludique pour mettre en œuvre l'enseignement de ces valeurs.

Dix-huit classes des écoles primaires du territoire du Pays de Wissembourg ont ainsi participé aux ateliers des jeux d'antan (la tomate, le bérêt, la marelle, Jacques a dit, 1 2 3 soleil, corde à sauter, ...).

Une belle journée, malgré la météo maussade, placée dans l'esprit d'amitié, d'égalité, du partage et non de compétition, à la fin de laquelle chaque enfant a reçu une médaille et le diplôme de l'Ambassadeur des Droits de l'Homme.

Un grand MERCI à :

- L'entreprise **CK ESPACES VERTS de Wissembourg** qui nous a généreusement offert l'arbre des Droits de l'Homme, planté pour l'occasion à Riedseltz et sur lequel les enfants peuvent accrocher de petits cœurs avec le message de leur choix,

- la **Ferme BURGER de Steinseltz** qui a généreusement offert aux enfants participants les pommes de ses vergers,
- **Monsieur Hubert KOLB, adjoint au Maire de Riedseltz**, qui a généreusement offert le raisin,
- Au Supermarché **SHOPI de Seebach** pour l'effort sur le prix des goûters et des boissons distribués aux enfants,
- **Monsieur Jean- Luc GENTNER, médecin de la Croix Blanche**, pour son intervention auprès des enfants sur l'hygiène de vie.

G) ANIMATIONS JEUNESSE

Animation jeunesse sur le territoire de la Communauté de communes c'est :

- **Toute l'année :**

L'Animation Jeunesse a pour vocation de soutenir et d'encourager toutes idées de projets de la part des adolescents du territoire.

Pour encourager cette démarche, les animateurs se déplacent dans les communes pour différents rendez-vous ou activités. Ces derniers permettent de créer des liens avec les jeunes et de lancer la discussion. Ces rencontres sont souvent le point de départ de projets tels que les séjours. Les animateurs accompagnent ensuite les groupes constitués dans les démarches d'organisation et d'accomplissement de leurs idées.

Tous les rendez-vous proposés sont consultables sur le site internet de l'animation jeunesse, dans la rubrique agenda.

Les animateurs sont également présents dans les établissements scolaires de l'intercommunalité afin d'y mener des ateliers tels que théâtre (en collaboration au collège avec Mme Bender-Dantès, professeur de français), jeux de société, film/débats, ... C'est toujours l'occasion pour eux d'aller au-devant de jeunes et de cerner leurs envies et préoccupations au plus près. C'est également au collège Otfried que s'effectuent les permanences pour les inscriptions des vacances scolaires. Enfin ils soutiennent les jeunes futurs animateurs en programmant durant les vacances de Pâques des stages BAFA, en collaboration avec l'AROEVEN.

Pendant les vacances

Séjours, sorties, rencontres, ... les vacances c'est le moment de rencontrer les jeunes et de faire aboutir les projets en cours.

Les grands rendez-vous :

SPECTACLE PREMIERE GUERRE MONDIALE

Sur le dernier trimestre 2013 l'Animation Jeunesse et l'association Masterpeace et Junior se sont lancés un grand défi : créer un spectacle de danse hip hop autour du thème de la Première Guerre Mondiale.

C'est un sujet qu'on n'attendait pas forcément pour des jeunes... ces derniers ont profité de la célébration du centenaire et de la Compagnie Mémoires Vives (compagnie professionnelle issue de Strasbourg) pour se saisir de la thématique et en parler.

Projet d'envergure qui se déroule en 2 phases. La première phase a eu lieu à la fin de l'année 2013 : durant une semaine complète pendant les vacances de la Toussaint et sur 3 week-ends, les jeunes ont commencé à créer la première partie du spectacle. Le 14 décembre a eu lieu la première sortie de résidence à la Nef. Toutes les personnes investies de prêt ou de loin ont pu y assister.

La seconde phase se déroulera sur l'année 2014 avec la poursuite de la résidence de création et une sortie de spectacle pour décembre 2014.

LA MUSIQUE ACTUELLE

Voilà deux ans que l'Animation Jeunesse du Pays de Wissembourg travaille pour promouvoir les musiques actuelles sur le territoire de la Communauté de communes et fédérer les musiciens. Tout a débuté par un recensement fait auprès des divers musiciens par le biais du lycée, des écoles de musique, des lieux de concerts

Aujourd'hui, six groupes s'investissent dans le projet, sans compter une dizaine de bénévoles, musiciens ou passionnés de musique. Un collectif qui rassemble des gens de tout âge, et qui ne chôme pas, notamment avec l'organisation du concert qui a eu lieu le 12 octobre 2013 à la Nef de Wissembourg. D'autres concerts seront prévus courant 2014.

Les bénévoles ont également mis la main à la pâte pour la transformation d'une partie des caves de l'ancien tribunal en salle de répétition qui sera opérationnelle en 2014.

LE JARDIN DE LA CULTURE

Le Jardin de la Culture au mois de mai c'est une grande fête mettant à l'honneur autant l'Enfance que la Jeunesse.

Le but de la manifestation : faire découvrir au public tout ce qui a été accompli avec les enfants et les adolescents tout au long de l'année. C'est également l'occasion de voir les spectacles de théâtre des périscolaires mais aussi des ateliers de la jeunesse. En bref, un week-end complet pour toute la famille.

F'ESTIVAL D'ANIMATION

Depuis trois ans déjà l'animation jeunesse propose de mi-juillet à mi-août le village d'animation estival. Durant cinq semaines toutes sortes d'activités, aussi bien culturelles que sportives, sont proposées gratuitement.

C'est l'occasion de profiter du beau temps et des espaces extérieurs durant l'été.

Le F'Estival d'Animation est organisé en partenariat avec la Ville de Wissembourg qui attribue au projet un budget de 20 000€. La Communauté de communes contribue à hauteur de 15 000€.

a) Signature d'un Contrat territorial jeunesse avec le Conseil Général du Bas-Rhin en décembre 2010

Après la réalisation du diagnostic intercommunal en matière d'animation jeunesse sur le territoire, la définition des enjeux autour de la politique jeunesse, les entretiens complémentaires et ateliers thématiques réalisés en partenariat avec les acteurs locaux œuvrant dans le domaine de la jeunesse, cinq axes majeurs ont été retenus, posant le cadre de la politique jeunesse qui sera conduite dans les trois ans à venir :

➡ **Axe 1 : La prévention des risques**

➡ **Axe 2 : Favoriser l'accès à la culture pour tous les jeunes comme facteur du développement personnel**

➡ **Axe 3 : Aider les jeunes dans leur apprentissage, en vue de leur insertion dans la vie active**

➡ **Axe 4 : Ouvrir l'animation socio-éducative à toute la Communauté de communes et aider les jeunes à devenir acteurs de leurs projets**

➡ **Axe 5 : Affirmer la dimension transfrontalière du Pays de Wissembourg.**

Suite à la signature de ce contrat, et pour mener à bien les différentes actions, la Communauté de communes a obtenu du Conseil Général, en 2013, une subvention de près de 21 000 €.

b) LES ELUS REFERENTS DANS LES COMMUNES MEMBRES :

Cleebourg/Bremmelbach	Mme HEIMLICH Véronique
Climbach	Mme DA SILVA Anne
Drachenbronn/Birlenbach	M. JACKY Charles
Hunspach	Mme HEIBY Sylvie
Ingolsheim	M. SCHULER Eric - TITULAIRE
	Mme HÜLTER
Oberhoffen Les Wissembourg	Mme PICARD Yvette
Riedseltz	Mme GENTNER Corinne
	MME ACHOUR Marie- Josée
Rott	Mme OTT Claudine
Schleithal	M. HEMMERLE Francis
Seebach/Niederseebach	M. FRISON Rémy
Steinseltz	Mme ISENMANN Véronique
Wissembourg/Altenstadt	M. SCHWARTZ Norbert

H) LES CITY STADES

Pour mémoire, entre 2009 et 2011, ont été réalisés les CITY STADES de Cleebourg, Rott, Schleithal, Steinseltz, Riedseltz, Drachenbronn, d'Altenstadt, Birlenbach, Climbach, Hunspach, Ingolsheim et Seebach.

Celui d'Oberhoffen-lès-Wissembourg sera aménagé dès le début de l'année 2014.

2. Les personnes âgées

A) LE PORTAGE DES REPAS



Le service portage de repas à domicile intervient au niveau de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg depuis le 16 octobre 2001.

Activité du service sur le secteur

Le service portage de repas dans la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Communes	2012		2013	
	Nombre de personnes	Nbre de repas	Nombre de personnes	Nbre de repas
CLEEBOURG / BREMMELBACH	6	546	4	249
CLIMBACH	0	0	0	0
DRACHENBRONN / BIRLENBACH	1	202	0	0
HUNSPACH	4	613	1	354
INGOLSHEIM	1	172	1	56
OBERHOFFEN	1	313	1	313
RIEDELSTZ	0	0	0	0
ROTT	4	958	6	1 506
SCHLEITHAL	3	225	1	156
SEEBACH	6	671	2	101
STEINSELTZ	2	488	1	365
WISSEMBOURG / ALTENSTADT / WEILER	57	6 683	49	7 010
TOTAL	85	10 871	66	10 110

Le service portage de repas dans la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg Année 2013

Le service portage de repas à domicile intervient sur la Communauté des Communes du Pays de Wissembourg depuis le 16 octobre 2001.

Activité du service dans la Communauté des Communes

Année	2012	2013	Evol 2012/2013
Nbre de repas livrés	10 871	10 110	-7%

nombre de personnes : 66
moyenne d'âge : 80 ans

Détail des repas :

menu complet classique : 7 636 soit 76%
menu complet régime : 2 474 soit 24%

dont plat unique : 1 047 13,7% des repas midi

Activité du service dans le secteur

	TOTAL	Soultzerland	Pays de Wissembourg	Autres communes
2012	21 751	5 496	10 871	5 384
2013	23 020	6 195	10 110	6 715
Evolution 2012 / 2013	6%	13%	-7%	25%

Les repas du soir

Proposés depuis septembre 2012 et livrés en même temps que le repas de midi :
1 065 repas 25 personnes

Les formules "Pack" combinant repas de midi + repas du soir

Proposées depuis février 2013 et déclinées en version "légèreté", "complet", "régime"

624 formules "Pack", soit 1 248 repas

En juin 2013 la Communauté de communes a acquis un nouveau véhicule réfrigéré qui a été mis à la disposition de l'ABRAPA.

Coût de l'acquisition : 25 555€ TTC

B) L'ESPACE D'ACCUEIL POUR SENIORS (ESPAS)

Depuis l'été 2007, l'ESPACE D'ACCUEIL SENIORS a emménagé dans ses nouveaux locaux situés au 25 rue Bannacker à Wissembourg à côté du Service d'Accueil de Jour. Les travaux ont été entièrement financés par le Conseil Général. L'ESPAS est un lieu de conseil sur les aides à domicile, les démarches administratives, les structures d'accueil, la vie sociale et culturelle, les aides financières possibles (telles que l'APA), etc.

Les permanences ont lieu :

les lundis de 14h à 17h et les jeudis de 9h à 12h.

Tél. Secrétariat de l'ESPAS : 03.69.06.73.98/99

C) LES SENIORS EN VACANCES



L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), établissement public sous double tutelle du Ministère des Finances et du Secrétariat d'Etat au Tourisme, a pour mission de développer l'accès aux vacances pour tous.

Grâce à la Convention signée avec cette dernière, la Communauté de communes a fait partir, en juin 2013, un groupe de 52 personnes à Ste Maxime dans le Var. Elle s'est occupée de tout organiser : réservation, transport, paiement des organismes puis refacturation aux participants, etc... **sans contrepartie financière**. Au retour du voyage tout le groupe était enchanté, les participants se sont bien entendus et se sont promis de se retrouver pour le prochain voyage. **Tous ces retours positifs nous ont confortés dans l'idée que « les vacances sont essentielles », mais l'organisation devient fastidieuse quand on a atteint un certain âge.**

Pour participer au voyage, il faut :

- être âgé de 60 ans ou plus à la date du départ (le seuil est ramené à 55 ans pour les personnes en situation de handicap ou de dépendance) ;
- être retraité ou sans activité professionnelle ;
- résider en France ;
- tout conjoint marié ou partenaire pacsé avec une personne éligible devient éligible (imposition commune).

En 2013, la semaine de vacances en pension complète (animations et sorties comprises) aura coûté entre 301.64€/personne pour les retraités bénéficiaires de l'aide ANCV et 490.64 €/personne pour les retraités non bénéficiaires, car imposables.

Séjour 2013 – STE MAXIME dans le Var - GOLF DE ST TROPEZ



3. Les Associations

Les aides ou subventions suivantes ont été versées durant l'année 2013 :

- **Fête des vendanges à Cleebourg : 300 €**
- **Atelier théâtre Collège Otfried : 300 €**
- **Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wissembourg : 500 €**
- **Ecole Saint-Jean – voyage scolaire : 500 €**
- **Association Club Cœur Santé : 500 €**
- **Croix blanche : 1 000 €**
- **Galerie mobile itinérante transfrontalière : 1 500 €**
- **Maison de la Nature à Münchhausen – Exposition CINE : 3 000 €**
- **Football-club de Wissembourg : 6 020,50 €**
- **Section Football du Collège de Wissembourg : 3 100€**
- **Festival de Jazz international : 1 500 €**
- **Festival International de Musique de Wissembourg : 10 000 €**
- **Relais culturel de Wissembourg : 22 000 €**
- **Ramp'art festif : 5 500 €**
- **Verbandsgemeinde - Tourisme transfrontalier : 1 500 €**

4. La banque de matériel

La banque de matériel comprend le matériel suivant :

Pour les associations et les communes :

- 6 chapiteaux 7 x 14 m et un chapiteau 10 x 25 m avec les équipements de secours, y compris les remorques ;
- un podium ;
- matériel de sonorisation (3) ;
- 16 chalets en bois : 11 – 4 x 2 m et 5 - 6 x 2 m ;
- une scène mobile ;
- des barrières de sécurité (30).

Pour les communes :

- une nacelle ;
- deux panneaux indicateurs de vitesse ;
- des panneaux de signalisation ;
- matériel vidéoprojecteur et portable ;
- coffrets électriques ;
- 1 niveleuse ;
- 12 grilles (1 m x 1.80 m) pour exposition

En outre, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a acheté un radar dédié à la Police Municipale de Wissembourg.

La Communauté de communes du Pays de Wissembourg met à disposition de ses concitoyens du matériel pour leurs festivités, mais gère également du matériel technique (barrières de sécurité, remorque, etc...). Afin de tout regrouper en un seul et même lieu, elle a fait l'acquisition, en indivision avec la Ville de Wissembourg, d'un ancien hall industriel (des transports STRIEBIG) sis route de Lauterbourg à Wissembourg en décembre 2010. Elle bénéficie maintenant d'une surface de « rangement » d'un peu plus de 1 000 m².

Matériel mis en location :

Objet	Tarif de location appliqué à l'intérieur du territoire de la Communauté de communes		Tarif de location appliqué hors territoire aux collectivités et associations
	associations	particuliers	
chalet en bois	55,00 €	pas de location	110,00 €
chapiteau 7 x 14 m	90,00 €	305,00 €	400,00 €
chapiteau 10 x 25 m	165,00 €	pas de location	550,00 €
podium (moitié)	90,00 €	305,00 €	400,00 €
podium (totalité)	165,00 €	pas de location	550,00 €
scène mobile	110,00 €	pas de location	pas de location
sonorisation	25,00 €	pas de location	50,00 €
nacelle (1/2 journée)	50,00 €	pas de location	pas de location
nacelle (journée complète)	84,00 €	pas de location	pas de location

Le matériel est mis à disposition gratuitement pour les communes faisant partie de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg.

II) Dans le cadre de l'Amélioration des logements et de l'habitat

1. LE PIG RENOV'HABITAT – URBA CONCEPT

Le Conseil Général du Bas-Rhin délégataire de la gestion des aides à l'habitat privé de l'ANAH, à décidé d'engager une action d'envergure pour la réhabilitation du parc privé ancien de logements, appelée Rénov'Habitat 67.

Cette action se déploie à l'échelle de chacun des territoires des cinq Maisons de Conseil Général, sous la forme de 5 Programmes d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat.

Ces programmes visent à soutenir les travaux de réhabilitation et de remise en état des logements anciens, grâce à des aides financières et à une assistance technique proposée aux propriétaires.

C'est dans ce cadre que l'atelier URBA CONCEPT dirigé par Jean-Marie THOMANN Architecte a été missionné pour assurer le suivi-animation et l'assistance.

Les financements et aides apportés par le Programme d'Intérêts Général d'amélioration de l'Habitat «Rénov'Habitat» aux propriétaires proviennent :

- de l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat
- du Conseil Général du Bas-Rhin
- de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg

Qui est concerné ?

- Les propriétaires occupants ayant des ressources modestes
- Les propriétaires bailleurs de logement, ou bien souhaitant transformer une grange ou des anciens locaux d'activité en habitat

Quels sont les principes ?

Les principes du dispositif du PIG Rénov'Habitat 67 sont basés sur :

> Une mission de suivi-animation territorialisée par la Maison du Conseil Général, qui consiste :

- à assurer l'information sur le dispositif
- à tenir un ensemble de permanences publiques d'information
- à conseiller les propriétaires sur le choix des travaux et les montages financiers possibles

- à réaliser les dossiers de demandes de subventions
- et au final, à procéder au contrôle des travaux

> et, un ensemble de mesures financières incitatives
(subventions, primes, crédit d'impôts réduction d'impôts)

Permanences dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg tous les 1^{er} mardi du mois de 13h30 à 15h

URBA CONCEPT - Monsieur Jean-Marie THOMANN
2 rue de l'ancienne école - 67170 BERNOLSHEIM
Tél. 03 88 68 37 00 - Fax 03 88 68 99 63 - Port. 06 72 81 30 29
E-mail : urba-concept@wanadoo.fr - www.renov-habitat-haguenau.net

Quels travaux ?

- Des travaux **d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment** : isolation, mise en place d'un système de chauffage économe,... ;
- Des travaux destinés à **l'amélioration de l'habitat** en matière de sécurité, de salubrité ou d'équipement des logements et des parties communes d'immeubles ;
- Des **travaux d'accessibilité ou d'adaptation** de l'immeuble et du logement aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Financement de l'action d'amélioration de l'habitat

Engagement de la de la Communauté de communes de Wissembourg

La CCPW s'engage :

- **à abonder les aides du Conseil Général pour les propriétaires réalisant des travaux de valorisation de leur patrimoine d'avant 1900 dans les conditions suivantes :**

Les bâtiments subventionnés sont les immeubles d'habitation construits avant 1900 et repérés conjointement par la commune / Communauté de communes et le Département.

Les travaux financés et les modalités de calcul de la subvention sont les suivantes :

Nature des travaux	Aide de la CDC	Aide du Département
Les peintures	2,3€ / m²	2,3€ / m²
Crépissage et la couverture	3,1€ / m²	3,1€ / m²
Fenêtres	38,5€ par unité	38,5€ par unité
Paire de volets	38,5€ par paire	38,5€ par paire
Porte extérieure	77€ par unité	77€ par unité

Réfection de tous les éléments en pierre de taille	15% du coût de réfection	15% du coût de réfection
--	--------------------------	--------------------------

Les travaux subventionnés doivent préalablement être prescrits soit par l'opérateur de suivi-animation, soit par un architecte conseil. Les travaux doivent être obligatoirement réalisés par des entreprises.

Le plafond de la subvention est fixé à 3 050 €.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé **avant le commencement des travaux** au Conseil Général du Bas-Rhin (*Direction de l'Habitat – Hôtel du Département - Place du Quartier Blanc – 67964 STRASBOURG CEDEX 9*). Il doit être déposé à la Communauté de Communes de Wissembourg.

Le dossier comprendra obligatoirement les pièces figurant sur le formulaire de demande de subvention annexé à la présente convention.

Le dossier peut être déposé au Conseil Général du Bas-Rhin par l'opérateur de suivi-animation du PIG Rénov'Habitat qui peut aider le propriétaire pour le montage de son dossier de demande de subvention.

A l'issue des travaux, le dossier de paiement sera déposé au Conseil Général du Bas-Rhin par l'opérateur de suivi-animation du PIG Rénov'Habitat ou par le propriétaire directement en joignant factures et photos des travaux réalisés.

La CCPW s'engage en outre :

- à **abonder les aides de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs à hauteur de 10% du montant des travaux HT** dans les conditions suivantes :

Type de projets	Plafond des travaux subventionnables de l'Anah	Taux de subvention de la Communauté de communes
1- Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	1 000€ HT/m² dans la limite de 80 000 € HT	10%
2- Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	750€ HT/m² dans la limite de 60 000 € HT	
3- Travaux d'amélioration pour l'autonomie de la personne		
4- Travaux d'amélioration pour réhabiliter un logement dégradé, à la suite d'une procédure RSD ou d'un contrôle de décence		
5- Transformation d'usage dont le projet répond aux enjeux du plan départemental de l'habitat		

- à abonder les aides de l'ANAH pour les propriétaires occupants modestes et très modestes dans le cas où ils relèvent de l'éco conditionnalité mise en place par le Conseil Général mais n'en remplissent pas les conditions, c'est-à-dire qu'ils réalisent des travaux liés aux énergies (en dehors des travaux d'installation d'équipement de confort manquant) mais ne réalisent pas le gain énergétique de 25% nécessaire pour l'octroi de la subvention du Conseil Général, dans les conditions suivantes :

		Taux de subvention de la Communauté de communes		
Type de projets	Plafond des travaux subventionnables par l'Anah	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Ménages aux ressources modestes / plafond majoré
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50 000 € HT	0 %		
Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	20 000 € HT			
Travaux d'amélioration pour l'autonomie de la personne	20 000 € HT			
Travaux d'amélioration : - travaux liés à la sécurité - travaux liés à la santé - travaux liés aux économies d'énergie lorsqu'à l'issue des travaux le gain énergétique est d'au moins 25% (consommation conventionnelle du logement) - autres travaux (non liés aux économies d'énergie)	20 000 € HT			
Travaux d'amélioration - travaux liés aux économies d'énergie lorsqu'à l'issue des travaux le gain énergétique est inférieur à 25% ou lorsqu'il n'y a pas de diagnostic	20 000 € HT	10 %		0 %

Le Conseil Général du Bas-Rhin s'engage :

- A financer sur le territoire du SCOT de la Bande Rhénane Nord, et plus particulièrement sur le territoire de la CCPW, la mission de suivi-animation de base du PIG Renov'Habitat 67,
- A apporter une aide complémentaire aux propriétaires réalisant des travaux de valorisation de leur patrimoine d'avant 1900 dans les conditions suivantes :

Les bâtiments subventionnés sont des immeubles d'habitation construits avant 1900 et repérés conjointement par la commune / Communauté de communes et le Département.

Les travaux financés et les modalités de calcul de la subvention sont les suivantes :

Nature des travaux	Aide de la CDC	Aide du Département
Les peintures	2,3€ / m ²	2,3€ / m ²
Crépissage et la couverture	3,1€ / m ²	3,1€ / m ²
Fenêtres	38,5€ par unité	38,5€ par unité
Paire de volets	38,5€ par paire	38,5€ par paire
Porte extérieure	77€ par unité	77€ par unité
Réfection de tous les éléments en pierre de taille	15% du coût de réfection	15% du coût de réfection

Les travaux subventionnés doivent préalablement être prescrits soit par l'opérateur de suivi-animation, soit par un architecte conseil. Les travaux doivent être obligatoirement réalisés par des entreprises.

Pourront bénéficier de la subvention :

- Les propriétaires occupants dont les ressources sont inférieurs à 120 % du plafond de l'Agence Nationale de l'Habitat
- Les propriétaires bailleurs dont les logements sont conventionnés (Anah, PLS, PLAI, PLUS)
- Les communes pour leurs logements conventionnés ou leurs bâtiments publics

Le plafond de la subvention est fixé à 3 500 €.

- **A apporter une aide complémentaire pour les propriétaires bailleurs** dans les conditions suivantes :

Type de projets	Plafond des travaux subventionnables de l'Anah	Taux de subvention du Conseil Général
1- Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	1 000€ HT/m² dans la limite de 80 000 € HT	10% + 5% (aide de base + majoration de 5% en raison du partenariat)
2- Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	750€ HT/m² dans la limite de 60 000 € HT	
3- Travaux d'amélioration pour l'autonomie de la personne		
4- Travaux d'amélioration pour réhabiliter un logement dégradé, à la suite d'une procédure RSD ou d'un contrôle de décence		

5- Transformation d'usage dont le projet répond aux enjeux du plan départemental de l'habitat		
---	--	--

- A apporter une aide complémentaire pour les propriétaires occupants sociaux et très sociaux dans les conditions suivantes :

Type de projets	Plafond des travaux subventionnables par l'Anah	Taux de subvention du Conseil Général		
		Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Ménages aux ressources modestes / plafond majoré
Travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50 000 € HT	15 % (aide de base)		
Travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	20 000 € HT			
Travaux d'amélioration pour l'autonomie de la personne	20 000 € HT			
Travaux d'amélioration : - travaux liés à la sécurité - travaux liés à la santé - travaux liés aux économies d'énergie lorsqu'à l'issue des travaux le gain énergétique est d'au moins 25% (consommation conventionnelle du logement) - autres travaux (non liés aux économies d'énergie)	20 000 € HT			
Travaux d'amélioration - travaux liés aux économies d'énergie lorsqu'à l'issue des travaux le gain énergétique est inférieur à 25% ou lorsqu'il n'y a pas de diagnostic	20 000 € HT	15 + 5 % (aide de base + majoration de 5% en raison du partenariat)		0 %

Avances des subventions de la Communauté de communes par Procivis Alsace

Dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Général, PROCIVIS Alsace consent à avancer les subventions de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG dans les conditions suivantes :

- Avance sans intérêt et sans frais ;
- Déblocage des fonds au fur et à mesure des décisions d'octroi des subventions et selon des versements mensuels ou trimestriels variables en fonction des montants de subventions accordées, dans la limite d'un montant de 20 000 euros, étant précisé que le versement suivant ne pourra intervenir que si les ¾ du versement précédant ont été payés aux entreprises.

Un compte spécial destiné à recevoir les fonds avancés par PROCIVIS Alsace est ouvert et mandat est donné à l'opérateur du suivi-animation des PIG d'affecter ces fonds aux paiements des entreprises.

Les propriétaires occupants mandatent PROCIVIS Alsace pour qu'elle perçoive directement pour leur compte le montant de toutes les subventions préfinancées.

A terme, le montant des subventions individuelles reversées à PROCIVIS Alsace par les partenaires financeurs dont la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG sera égal au montant des fonds débloqués à titre d'avance.

Les étapes procédurales et le rôle du prestataire est identique à la convention signée entre le Département et Procivis Alsace pour l'avance des subventions du Conseil Général et de l'Agence Nationale de l'Habitat, à savoir :

- L'opérateur informe systématiquement le bénéficiaire du dispositif proposé par PROCIVIS Alsace. Il s'appuie pour cela sur l'ensemble des missions d'information et de prospection qui lui sont confiées par le cahier des clauses particulières du suivi-animation des PIG « Rénov'Habitat 67 ».
- Il assiste les propriétaires occupants dans ces formalités en les aidant à remplir les différents documents. Il fait signer par les bénéficiaires la fiche « Engagement-Procuration » en deux exemplaires et le cas échéant, le mandat de l'ANAH et/ou du Conseil Général et/ou de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG puis envoie sans délai, à PROCIVIS Alsace pour signature l'ensemble de ces documents.
- PROCIVIS Alsace se charge de renvoyer au bénéficiaire un exemplaire de la fiche « Engagement – Procuration » et le cas échéant, les mandats de l'ANAH et/ou du Conseil Général et/ou de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG. Après chaque conseil de Communauté, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG transmet à PROCIVIS Alsace la liste des subventions octroyées en indiquant le nom du propriétaire et les montants de subventions votés.
- Dès que l'opérateur a connaissance des décisions d'octroi des subventions et, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, il paye les entreprises.
- Il transmet à PROCIVIS un tableau de bord de suivi des décisions d'octroi des subventions indiquant le nom des propriétaires, les dates de dépôt des dossiers, l'état des dossiers, les montants des subventions votées, les dates des paiements et les montants des versements.
- L'opérateur contrôle la conformité des travaux.
- Le Conseil Général et la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG versent le montant de leurs aides et des aides déléguées directement à PROCIVIS Alsace, conformément aux procurations signées par les propriétaires.

2. LES OPERATIONS DE RAVALEMENT DE FACADES ET DES IMMEUBLES REMARQUABLES

Ces opérations remportent toujours le même succès. Elles ont débuté en août 2000. Montants des subventions déjà versées par la Communauté de communes depuis le début de l'opération :

2011

- ravalement de façades : 24 027 €
- immeubles en mauvais état technique (< 1900) : 12 075 €

2012

- ravalement de façades : 17 781 €
- immeubles en mauvais état technique (< 1900) : 19 015 €

2013

- ravalement de façades : 32 592 €
- immeubles en mauvais état technique (< 1900) : 23 815 €

3. LES PANNEAUX SOLAIRES - PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Vu la délibération du Conseil 02 juillet 2007 concernant la promotion des énergies renouvelables – Aide à l'installation de système solaire

Vu la délibération du Bureau du 25 mai 2009 concernant la modification d'attribution de la

Vu le courrier du Conseil régional du 20 juin 2012 concernant les nouvelles conditions d'attribution des subventions pour l'installation de panneaux solaires qui sont :

« justifier de travaux de rénovation BBC » et « Payer un montant d'impôt sur le revenu inférieur ou égal à 1 500 € ».

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- d'annuler les délibérations du Conseil du 02 juillet 2007 et du Bureau du 25 mai 2009,
- de maintenir en place une aide en faveur de l'installation de chauffe-eau solaire individuel et de système solaire combiné (chauffage et eau chaude sanitaire solaire individuel),
-
- d'appliquer cette aide dans l'habitat neuf ou existant en vue de promouvoir le plus largement possible les énergies renouvelables et ceci sans tenir compte des critères d'attribution du Conseil Régional
- de fixer comme suit les conditions d'attribution de subvention pour l'installation de panneaux solaires :

- la superficie des capteurs doit être comprise entre 2 et 7 m²,
- d'attribuer une subvention forfaitaire aux particuliers, collectivités et établissements publics de 200 €. Les demandes émanant d'autres organismes seront examinées au cas par cas. L'installateur devra être agréé QUALISOL,
- de verser cette subvention après travaux sur présentation de justificatifs (photo après travaux, facture acquittée)
- de mettre en place ce système d'aide à l'installation de système solaire individuel à compter de ce jour.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Entre 2007 (date de la mise en place de cette aide) et 2013 :

- 55 dossiers ont été enregistrés
- 55 dossiers ont été subventionnés

LA VALORISATION DU CADRE DE VIE ET LA COHESION SOCIALE

SUITE

III) Dans le cadre de la solidarité intercommunale

1. LE SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES MEMBRES DU SIVOM DE LA PISCINE DE DRACHENBRONN

La Communauté de communes participe en 2013, à raison de 50 %, au montant versé par les communes au SIVOM de la piscine de Drachenbronn.

Montants 2013

COMMUNE	Montant	50%
Cleebourg	12 274,00 €	6 137,00 €
Climbach	8 857,00 €	4 428,50 €
Drachenbronn	16 201,00 €	8 100,50 €
Oberhoffen-Les-Wissembourg	5 644,00 €	2 822,00 €
Rott	8 109,00 €	4 054,50 €
Steinseltz	10 676,00 €	5 338,00 €
TOTAL	61 761,00 €	30 880,50 €

La Communauté de communes a versé une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000,00 € au SIVU de la piscine de Drachenbronn.

2. SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ACCORDEES AUX COMMUNES MEMBRES ENTRE 2010 ET 2013.

	Communes	objet	année	dépenses € TTC	subvention versée par la Communauté de Communes	
					montant	%
1	WISSEMBOURG	chemin reliant Wissembourg à Schweigen	2010	28 419,40 €	7 920,68 €	27,87%
2	CLIMBACH	rénovation terrain de tennis	2010	24 561,25 €	5 000,00 €	20,36%
3	CLEEBOURG	Réfection du pont sur le Schemperbach	2010	39 061,17 €	11 000,00 €	28,16 %
4	HUNSPACH	Aménagement second terrain de foot	2011	138 428,17 €	23 148,52 €	16,72 %
5	DRACHENBRONN	aménagement place mairie-école BIRLENBACH	2011	44 138,26 €	18 500,00 €	41,91 %
6	OBERHOFFEN LES WISSEMBOURG	Aménagement place de la mairie	2012	193 746,13 €	16 000,00 €	8,26 %
7	BREMELBACH	Rénovation éclairage public	2013	34 181,68 €	9 000,00 €	26,33 %
8	CLIMBACH	Construction atelier municipal	2013	220 709,86 €	15 000,00 €	6,8 %
9	ROTT	Travaux de gravillonnage rue du Stade + pont Moulin Roetzmuehle	2013	13 713,81 € HT	7 100,00 €	51,77 %
10	ALTENSTADT	Construction d'un hall couvert	2013	136 000,00 € HT	12 100,00 €	8,89 %
11	SEEBACH	Rénovation de l'escalier et des abords de l'édifice culturel de Niederseebach	2013	26 309,00 € HT	9 400,00 €	35,73 %

IV) Dans le cadre de l'environnement et de l'aménagement de l'espace

1. LA PROBLEMATIQUE DES COULEES D'EAU BOUEUSE

TRAVAUX DE LUTTE CONTRE LES COULEES D'EAU BOUEUSE SUR le territoire de la CDC

Dans le Bas-Rhin, les coulées d'eau boueuse se produisent essentiellement au printemps, lors d'épisodes orageux. Les cultures printanières (maïs, betteraves, houblon...) occupent une large surface dans la région. Les sols sont alors nus ou très peu couverts, ameublis par les travaux de préparation de semis. Les surfaces sensibles à l'érosion et le ruissellement favorisent la formation de coulées d'eau boueuse lors de pluies intenses.

Les enjeux menacés par ces coulées sont multiples (patrimoine agricole, infrastructures urbaines, routes, vies humaines...) et les dégâts représentent un coût important en matière de réparation, indemnisation, etc. De nombreux acteurs (élus, exploitants agricoles, habitants...) sont donc concernés par ces phénomènes.

Compte tenu de ces enjeux, la prévention des coulées d'eau boueuse et la protection contre les dommages sont devenus des priorités. Afin d'appréhender ce phénomène, il faut avant tout comprendre les facteurs produisant ces situations (décisions territoriales, facteurs économiques, occupation des sols...) et partager cette connaissance avec les différents acteurs. Modifier les comportements et mener des actions pertinentes permettraient de limiter, voire d'éliminer les occurrences de coulées d'eau boueuse.

Prévenir l'impact des crues turbides, c'est-à-dire le risque de coulées d'eau boueuse, signifie limiter l'aléa (la formation du ruissellement et l'érosion) et réduire la vulnérabilité (les enjeux environnementaux et urbains).

Contrairement au terme "*Coulées de boues*", qui décrit des mouvements de terrain (masse de sédiments meubles mis en mouvement par sursaturation du terrain), les coulées d'eau boueuse sont : « des écoulements fluides ou crues turbides à forte charge en matières en suspension où les matériaux sources correspondent aux sols pédologiques, et où les particules détachées sous l'action des pluies et/ou du ruissellement sont entraînées par l'écoulement de l'eau en surface, diffus ou concentré dans des rigoles et ravines ».

ACTIONS MENEES

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a confié au bureau SOGREAH sis 9 B rue du Parc à OBERHAUSBERGEN (67205) en mars 2009 une mission d' « étude pour la planification des actions visant à réduire les risques de coulées d'eau boueuse sur le territoire ».

Cette étude a été menée sur une période de 14 mois, en deux phases :

- Phase 1 : diagnostic du risque de coulées d'eau boueuse

1. Synthèse des événements historiques
2. Diagnostic hydraulique par bassin versant
3. Diagnostic agronomique par bassin versant à risque
4. Diagnostic hydrologique par bassin versant à risque

- Phase 2 : élaboration du programme d'actions par bassin versant

5. Définition de mesures à la parcelle et d'aménagements dans le versant
6. Estimation de l'efficacité de ces mesures sur les débits ruisselés
7. Définition de mesures pour la réduction de la vulnérabilité urbaines
8. Le cas échéant : dimensionnement d'ouvrages hydrauliques
9. Définition de mesures pour la réduction de la vulnérabilité urbaine
10. Etude au stade A.P.S. (Avant-projet Sommaire) des actions du programme retenu
11. Programmation et chiffrage des travaux

L'étude a mis en évidence un certain nombre de bassins versants exposés aux phénomènes de ruissellements et coulées d'eau boueuse. En pièce jointe nous vous joignons un CD Rom de l'étude pour la planification des actions visant à réduire les risques de coulées d'eau boueuse sur le territoire de la Communauté de communes – rapports et données – juillet 2010.

Les phénomènes observés ces dernières années peuvent notamment être imputés aux :

- Assolements (prédominance des cultures de printemps) et aux pratiques agricoles (techniques culturales),
- Caractéristiques géologiques et texturales des sols,
- Caractéristiques morphométriques des bassins versants (en particulier les pentes),
- Intensités des pluies orageuses.

Au total, 50 bassins versants ont été diagnostiqués à risques et ont fait l'objet de propositions d'aménagements. Les communes de SEEBACH, SCHLEITHAL et RIEDESELTZ présentent le plus de bassins versants à risques.

A ce jour, les travaux sur RIEDESELTZ et une partie des travaux sur SCHLEITHAL ont été achevés début de l'année 2013.

Les aménagements ont été choisis pour chacun des bassins versants concernés, parmi les possibilités suivantes :

- Mesures agricoles : assolement concerté, bandes enherbées, techniques culturales
- Mesures hydrauliques : reprofilage de chemins ruraux, renforcement/ajout d'exutoire, création de fossé drainant, ouvrage écrêteurs de crues

A partir de cette étude il a été fait appel à un maître d'œuvre, en l'occurrence le bureau d'études EMCH ET BERGER, sis à HOENHEIM (67800).

Le maître d'œuvre a pour mission de nous accompagner dans les différentes démarches réglementaires, administratives et techniques.

C'est lui qui conçoit les travaux à réaliser, en accord avec les élus.

Il est à noter que la part des travaux à effectuer à l'intérieur du ban communal est prise en charge financièrement par la commune, la Communauté de communes ne prenant à sa charge que les travaux situés hors agglomération.

Se basant sur les propositions de l'étude, le maître d'œuvre a réalisé un chiffrage réel des travaux à envisager. Combiné aux aspects financiers la Communauté de communes a décidé de n'effectuer que les travaux prioritaires dans certaines communes ; et non pas l'ensemble de ce qui avait été préconisé dans l'étude.

Sept des douze communes de la Communauté de Communes du Pays de WISSEMBOURG sont concernées actuellement par les travaux de lutte contre les coulées d'eau boueuse. Les travaux ont été dévolus début 2013 à l'entreprise TP ROTT pour un coût de 596.742 € ht, et ont démarré au courant du deuxième semestre 2013.

DEPENSES / COMMUNES	MONTANT HT
CLEEBOURG / BREMMELBACH	66 167,75 €
OBERHOFFEN LES WISSEMBOURG	16 693,75 €
STEINSELTZ	39 237,15 €
DRACHENBRONN / BIRLENBACH	28 008,35 €
SCHLEITHAL	196 453,30 €
INGOLSHEIM	135 410,25 €
WISSEMBOURG / ALTENSTADT	114 771,75 €
<u>TOTAL :</u>	<u>596 742,30 €</u>

L'ensemble des travaux seront achevés d'ici la fin d'année 2014.

2. L'ELIMINATION ET LA VALORISATION DES DECHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2006, un système unique de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers s'applique sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg.

Depuis 2008, les particuliers ont pu opter pour la mise en place du prélèvement en trois échéances.

A compter de 2010, le Titre Interbancaire de Paiement (TIP) est un autre mode de paiement proposé aux usagers.

TARIFS 2013

FOYER 1 PERSONNE	102 €
FOYER 2 PERSONNES	170 €
FOYER 3 PERSONNES	229 €
FOYER 4 PERSONNES	286 €
FOYER 5 PERSONNES ET+	345 €
LES RESIDENCES SECONDAIRES	174 €
LES GITES RURAUX	104 €

- Poubelle brune (ordures ménagères) : un passage par semaine ;
- Poubelle bleue (papiers, journaux, cartons,...) : un passage tous les quinze jours.

3. LE COMPOSTAGE

BILAN :

Depuis 2009, la Communauté de communes s'est engagée dans la promotion du compostage individuel initiée par l'ADEAN.

Auparavant assurée par Corinne Bloch du CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement), l'animation sur le terrain était conduite en 2012 par LA MAISON DU COMPOST (une association strasbourgeoise), en collaboration avec l'ADEAN. Depuis 2013 l'ADEAN a donné le relais aux différents SMICTOM. Pour le territoire de la Communauté de communes c'est donc le SMICTOM Nord du Bas-Rhin qui est chargé de l'animation – avec l'aide des Communautés de communes.

Les dépenses pour la Communauté de communes sont relatives à l'acquisition de composteur à hauteur de 12,45 € / composteur (le composteur coûte 68,17 € ; il est revendu au particulier 25 € et est subventionné -outre la participation de la CDC- par le Smictom (15,50 €), l'Ademe (8,30 €) et le Conseil Général (6,92 €)). Depuis le début de cette campagne 375 composteurs ont été vendus et 926 personnes sensibilisées.

Il est à noter que les composteurs ne sont vendus aux particuliers qu'après une formation, même minime.

PERSPECTIVES :

Dans le contexte actuel, la préservation de l'environnement est primordiale, mais elle devient un enjeu capital et à fort enjeu économique pour notre société. Il est de notre devoir à tous de réduire le volume de nos poubelles et ainsi de s'affranchir de la collecte et du traitement pour certains déchets, et notamment les matières organiques compostables. Fort de ce constat, la Communauté de communes souhaite :

- Promouvoir le compostage en pied d'immeuble ;

- Promouvoir le compostage des moyens producteurs (hôtels, restaurants, traiteurs, établissements scolaires avec cantine, hôpitaux, maisons de retraite) ;
- Sensibiliser à la gestion des déchets verts (entreprises chargées de l'entretien des espaces verts, prestataires de services).

Ces actions devront être mises en place avec le partenariat du SMICTOM NORD DU BAS-RHIN.

4. Le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT), LES PLUs et le PLUi

4.1 Le SCOT

Il a été approuvé le 26 mai 2009 et est applicable sur tout le territoire.

4.2 Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Pour information, le coût global que la collectivité a dépensé pour la réalisation de l'ensemble des PLUs de notre territoire s'est élevé à 769 763,12 €. (voir rapport d'activité 2011 pour le détail).

4.3 Le PLUi, un document d'urbanisme à l'échelle de la Communauté de communes

Par délibération du 20 décembre 2010, le Conseil communautaire a décidé d'engager la révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes membres et de les transformer en un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le bureau d'études désigné : OTE INGENIERIE à Illkirch
Le coût total est de 70 000 € HT.

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg étant lauréate d'un appel à projet de l'Etat, celui-ci lui a permis d'obtenir une subvention de 50 000 €.

A/ Développer ensemble le territoire grâce au PLU intercommunal

a) Intégrer les évolutions de la réglementation

La loi "Engagement National pour l'Environnement" dite loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010. Elle a modifié le code de l'urbanisme et prévoit que lorsqu'une Communauté de communes est chargée de son élaboration, le PLU couvre l'intégralité du territoire. Les élus ont souhaité anticiper l'obligation réglementaire qui en résulte pour disposer d'un document à jour.

b) Réfléchir ensemble au développement de l'habitat sur le territoire

Un PLU intercommunal intègre des réflexions plus avancées sur le développement de l'offre en logements sur le territoire : combien ? Où ? Pour quelle population (les jeunes, les familles, les

personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes en difficultés,...) ? Cela dans le souci d'une répartition équilibrée entre les communes.

c) Mieux prendre en compte les objectifs de gestion économe du foncier et de l'énergie

Chaque année dans le Bas-Rhin, plus de 500 ha sont distraits des espaces agricoles ou naturels pour être urbanisés. Pour limiter la consommation foncière, il appartient à chaque collectivité de mieux gérer l'espace. Le PLU est l'outil adapté pour ce faire. Autre objectif important, l'économie d'énergie nécessite de se doter de règles de construction adaptées.

- **La démarche de PLU intercommunal permet de réfléchir et décider ensemble sur des choix de développement partagés.**

B/ Le PLUi en quelques mots

a) Un outil de gestion de l'usage des sols

Le PLUi définit les droits à construire de chaque parcelle. Il constitue le cadre d'instruction des permis de construire et des permis d'aménagement.

b) L'expression d'un projet intercommunal

Le PLUi s'appuie sur un véritable **projet intercommunal** pour dessiner le territoire de demain. Il s'élabore à partir d'une analyse des forces et faiblesses du territoire à l'échelle de chaque commune, mais également à l'échelle intercommunale permettant ainsi d'identifier les enjeux en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire, d'environnement, d'habitat, de transports, d'équipements et de services et de fixer des objectifs pour l'avenir.

c) Un projet partagé avec les habitants grâce à :

- une **information**, dans les bulletins municipaux et le journal intercommunal ;
- la mise à disposition d'un **registre de concertation** en mairie et au siège de la Communauté de communes, pour consigner les questions, remarques, avis et suggestions ;
- des **réunions publiques** pour présenter l'état d'avancement de l'étude et répondre aux questions.

C/ La composition du PLU intercommunal

- a) DOCUMENT EXPLICATIF** - Le **rapport de présentation** comprend un diagnostic détaillé du territoire permettant d'en identifier les enjeux, d'expliquer les choix effectués et d'en évaluer les incidences sur l'environnement.

- b) DOCUMENT POLITIQUE** : Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) exprime le projet général de la Communauté de communes en matière

d'aménagement et d'urbanisme ; il répond aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic.

c) **DOCUMENT REGLEMENTAIRE** : La **traduction règlementaire** du projet s'effectue grâce à 3 outils complémentaires : les **plans de zonage**, qui partagent le territoire de chaque commune en zones (les plans actuels seront mis à jour et adaptés au projet intercommunal), le **règlement** particulier à chaque zone, les **orientations d'aménagement et de programmation** qui précisent les objectifs en matière de logement et les projets sur certains secteurs.

d) **DOCUMENT INFORMATIF** : Les **annexes** comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations reportées pour information dans le PLUi comme les servitudes d'utilité publique, les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

D/ Les problématiques abordées dans le PLUi

L'élaboration d'un PLU intercommunal amène les élus à aborder diverses questions et à se positionner sur la manière dont le territoire doit évoluer par rapport à ces thématiques :

- Comment habite-t-on le territoire ?
- Comment s'y déplace-t-on ?
- Où travaillent les habitants ?
- Quel type d'agriculture y est pratiqué ?
- Quelles sont les spécificités des communes ?
- Quel est le patrimoine bâti ou naturel valorisable ?
- Quels éléments forment l'identité ?
- Qu'est-ce qui fait le cadre de vie ?
- Quels sont les risques et les nuisances ?
- Quelle dynamique démographique connaît le territoire ?

E/ Les acteurs du PLUi

a) **Les élus** : ils ont l'initiative et la responsabilité de la conduite de l'élaboration y compris des modalités de concertation. Ce sont eux qui ont le pouvoir de décision sur les choix politiques qui engagent l'avenir du territoire.

b) **Les bureaux d'études** : deux bureaux d'études ont été retenus pour accompagner les élus et élaborer les pièces du dossier.

- c) **La population** : elle est associée à la démarche d'élaboration du PLUi dans le cadre de la concertation. Il n'y a pas de cadre imposé à cette concertation, les élus sont libres d'en définir les modalités.
- d) **Les personnes publiques associées** : certaines institutions sont associées à l'élaboration du document (l'Etat, le SCOTAN, la Région et le Conseil Général, les Chambres consulaires,...).

F/ Un calendrier qui implique les habitants

- a) **20 Décembre 2010 – Délibération du Conseil communautaire** : Prescription du PLUi, affichage en mairie et au siège de la Communauté de communes du Pays de Wissembourg et insertion dans la presse.
- b) **Juillet 2011 – Décembre 2012 – Etudes** : les habitants peuvent s'exprimer dans les registres disponibles à cet effet. Des réunions publiques sont prévues.
- c) **11 juin 2012 – Débat sur le PADD (Projet d'aménagement développement durable)**
- d) **17 décembre 2012 – Arrêt du PLUi en Conseil communautaire** : bilan de la concertation.
- e) **Du 06 mai au 14 juin 2013 – Enquête publique** : les habitants ont pu rencontrer le commissaire enquêteur ou lui écrire.
- f) **07 octobre 2013 – Approbation du PLUi en Conseil Communautaire** : le PLUi sert de référence à l'instruction des permis de construire.

5. PROJET TOURISTIQUE

L'intérêt croissant des promeneurs et des touristes pour les paysages naturels de notre campagne située aux portes du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, démontre qu'il existe une demande émanant d'un public qui cherche de plus en plus à retrouver un contact avec ce patrimoine naturel et architectural.

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg sensible à cet intérêt, a décidé d'engager un projet de mise en valeur, en général, et d'aménagement de son territoire sur le plan de la randonnée, en particulier.

Ce projet s'articule autour de la création de parcours pédestres (et cyclables pour la plupart), reliant l'ensemble des communes non encore desservies par les itinéraires balisés historiquement par le Club Vosgien, plutôt orientés montagne.

Ces parcours seront autant d'invitations à découvrir la région, le patrimoine et l'histoire de la ville et des villages, mais aussi sa nature et ses paysages.

SEEBACH : suivez l'anneau bleu « Rund um's Dorf ».

Un nouveau sentier circulaire de cinq kilomètres a été inauguré à Seebach le 1er avril 2012

A l'initiative de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et du Club Vosgien de Wissembourg et grâce à la volonté de la municipalité de Seebach, notamment son adjoint Philippe Eyermann, cet itinéraire autour de l'attrayant village de Seebach est la suite logique du projet détaillé ci-dessus. Un maillage d'itinéraires desservant et interconnectant les villages de plaine entre Seltz et Lauterbourg, Hunspach et Wissembourg. Reliant de ce fait le massif des Vosges du Nord au Rhin. Des interconnexions directes ont été prévues avec Trimbach, Schleithal, Riedseltz ainsi qu'avec la forêt de la Hardt vers le sentier de grande randonnée GR53 parcourant le cheminement mythique des *Lignes de la Lauter* et Wissembourg.

Le parcours, inauguré par le traditionnel coupé de ruban, a été suivi par une centaine de personnes issues du Club Vosgien, de Seebach et des élus de la Communauté de communes sous la présidence de Victor Ringeisen.

SCHLEITHAL : un « tour du village » est en place depuis fin 2013

Après Seebach, la deuxième commune à s'inscrire dans cette démarche est la commune de Schleithal sous la houlette de son maire Joseph Schneider.

Ce projet de circuit dénommé « *Tour du village* », a été subdivisé en quatre boucles d'une distance variant de 5 à 8,5 km ayant toujours pour point de départ le parking jouxtant la mairie. Elles portent un signe de balisage unique à savoir un anneau jaune, mais avec des panneaux directionnels aux différents croisements d'itinéraires.

Du parking de la mairie prend déjà naissance la liaison avec Seebach, récemment équipé de son circuit dénommé « Rund um's Dorf ». Une liaison amenant au sentier de grande randonnée GR53 et Wissembourg par la forêt du Mundat et les *Lignes de la Lauter*, est intégrée au projet.

RIEDELSTZ : un circuit pédestre est en cours

Il est divisé en 2 boucles, au départ de la salle polyvalente, de 6 et de 8,5 km, portant le même signe de balisage (anneau rouge) et comprenant des panneaux de signalisation aux différentes bifurcations.

Des liaisons vers Seebach et le Col du Pigeonnier mais également vers le Geisberg et Wissembourg sont prévues par le Club Vosgien.

Ce circuit devrait être mis en place définitivement fin 2014.

Le prochain village concerné par le projet est Climbach.

Coordonné par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg en partenariat avec la Cave de Cleebourg et l'Office de Tourisme de Wissembourg, ce circuit touristique Vigne et Vin, Histoire et Nature doit promouvoir la viticulture en Alsace du Nord auprès de la clientèle touristique. 2 à 3 circuits de 5 à 15 km sont à l'étude, avec le raccordement du village allemand de Schweigen Rechtenbach. Les sentiers envisagés sont tous existants. Un parcours typiquement œnologique y sera fléché et équipé.

La nouveauté de ces circuits réside avant tout dans l'utilisation moderne et ludique que pourront en faire les touristes : il est en effet prévu la création d'un logiciel téléchargeable sur les mobiles Iphone et Androïd (pilotage GPS, présentation multilingue, insertion de sous-menus, etc).

A L'ETUDE : un sentier œnologique transfrontalier.

1. LE CENTRE ADMINISTRATIF

Des contrats de location ont été conclus avec :

- la **Chambre de Métiers d'Alsace**, les bureaux sont occupés par l'animateur économique ;
- le **Syndicat des Communes forestières** de Wissembourg et des environs ;
- le **Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable** de la Région de Wissembourg ;
- l'**UNIAT (Union Nationale des Invalides et Accidentés de Travail)**, qui assure une permanence tous les premiers jeudis du mois de 14h à 15h ;
- la **Passerelle** (association d'aide aux personnes et aux familles) le bureau est mis à disposition gratuitement.
- **Urba Concept** (dans le cadre du PIG)
Le bureau est mis à disposition gratuitement.

Le **Relais d'Assistants Maternelles** occupe également un bureau à la Communauté de communes depuis mai 2008. Dorénavant, seuls les jardins d'éveil se font dans le local situé 7 rue Abel Douay ; les permanences et la présence administrative ont lieu dans les locaux de la Communauté de communes. Les permanences délocalisées à Seebach et Drachenbronn sont encore en place.

2. LES ACTIONS DE PROMOTION

A) Le Journal de la Communauté de communes

En décembre 2013 est paru le vingt-troisième numéro du Journal de la Communauté de communes.

B) La plaquette de Noël

« Noël 2013 à Wissembourg – Au pays des mystères de Noël ». Cette brochure touristique a été éditée en novembre 2013 pour mettre en valeur les animations mises en place au niveau du territoire, du début de la période de l'Avent jusqu'à Noël.

C) Nouvelle charte graphique et modernisation du site internet

La Communauté de Communes s'est dotée d'une nouvelle identité visuelle. Celle-ci permet de maintenir une cohérence graphique quels que soient les réalisations ou les intervenants. Dans la même optique elle a également remis au goût du jour son site internet devenu obsolète au fil du temps. Ces réalisations ont été subventionnées à 50 % par le Conseil Général du Bas-Rhin.

D) Présentation des Communes membres de la CDC

Le journal « L'Ami du Peuple » a fait une présentation de l'ensemble des communes du Pays de Wissembourg entre octobre 2012 et janvier 2013 (consultable au siège de la CDC).

3. LES MANIFESTATIONS D'ENVERGURE

A) Inauguration du périscolaire de Drachenbronn-Birlenbach

Il a été inauguré le 29 juin 2013 en présence des enfants qui fréquentent la structure, de leurs parents et de nombreuses personnalités. Il accueille les enfants des communes de Drachenbronn-Birlenbach et de Cleebourg-Bremmelbach.

B) Le rallye de France

Le rallye France Alsace 2013 a été une fois de plus un fait marquant dans notre région au cours de cet automne. Les médias ont largement traité de cet événement. Il est passé dans certaines de nos communes : Cleebourg, Oberhoffen-Les-Wissembourg, Rott, Drachenbronn/Birlenbach et Steinseltz, le dimanche 06 octobre 2013.

C) Chasse tes baskets des droits de l'homme

Rencontre à Riedseltz le 15 octobre 2013. Cette manifestation organisée en partenariat avec des associations a été un moyen très concret et ludique pour mettre en valeur le développement de la responsabilité et de la citoyenneté chez les jeunes de notre territoire qui est au cœur des préoccupations de notre collectivité.

D) Inaugurations d'équipements communaux :

- La route touristique du Porche de la Chapelle et le City stade près de l'école à CLIMBACH.
- La rue Wolfsschenkel à Drachenbronn

ANNEXES

- 1) Les statuts
- 2) Portage de repas - Barème 2013
- 3) Articles de presse :
 - Urbanisme
 - Ordures ménagères
 - Inaugurations d'envergures
 - Relais assistantes maternelles
 - Périscolaires – maison de l'enfance
 - Espace jeunes – animation jeunesse
 - Divers